

**Université
des Antilles**



Procès-verbal

Du Conseil d'Administration

Du 31 mai 2023

Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PRESIDENT UA		P
	DANIEL	Justin	PR	972	Procuration P.HUNEL
	DUFLO	Suzy	PR	971	P
	JOSEPH	Philippe	PR	972	P
	ROMANA	Laurence	PR	971	P
	ROOS	Christophe	PR	972	Procuration O.PORTECOP
Collège B : 6	ARTHERON	Axel	MCF	972	P (point 3b)
	CASSIN	Laura	MCF	971	P
	DORVILLE	René	MCF	972	Procuration A.ARTHERON (point 3b)
	HUNEL	Philippe	MCF	972	P
	RAUZDUEL	Sainte-Croix	MCF	971	Procuration E.ODACRE
	ODACRE	Elisabeth	MCF	971	P
IATOS : 4	AUDEBERT	Christophe	BIATSS	971	P
	CARDOU	Leila	BIATSS	972	P
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P
	ORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Étudiants : 4	COLONNETTE	Allan	Étudiant	972	P
	DEROCHE	Janis	Étudiant	971	Procuration A.COLONNETTE
	DESIR	Melvine	Étudiante	971	P
	GABOURG	Raissa	Étudiant	971	P
Personnalités Extérieures : 10	CHAMMAS	Charles	CTM	972	Procuration L.CASSIN
	CORENTHIN	Laurence	Personnalité extérieure	971	P
	DEBS	Gladys	Personnalité extérieure	971	Procuration B.HARAL
	DURIMEL	Harry	Ville PAP	971	A
	FRANCIL	Olympe	Personnalité extérieure	972	A
	GABUT	Christophe	Ville Schœlcher	972	Procuration L.CARDOU
	GALLY	Sandra	Personnalité extérieure	972	Procuration L.CORENTHIN

	KOMOROWSKI	Jean-Christophe	IPGP-OVSM	972	A
	LERUS	Chantal	Région Guadeloupe	971	P
	VLASTELIC	Ivan	IPGP-OVSG	971	A
Invités	CRAIPEAU	Nicolas	Représentant rectorat	971	P
	SABIN	Fernand	Représentant rectorat	972	P
	JEAN-ALEXIS	Celia	VP Pole	971	P
	MANYRI	Laurent	VP Pole	972	A
	LOPEZ	Marie-Laure	DGS	Administration générale	P
	D'ARBAUD	Keila	RAF Pôle	971	P
	ERUAM	Fiona	RAF Pôle	972	P
	SUBITS	Vincent	DAF	Administration générale	P
	CYRILLE	Catherine	Agent comptable	Administration générale	P
	SOLVIGNON	Genevieve	DRH	Administration générale	P
	RIPPON	Carl	VP Etudiant		P
	ARMOUGON	Audrey	Assistante président	Administration générale	P
	EPAMINONDAS	Angela	Cheffe de cabinet	Administration générale	P
	KARIOUA	Cassandra	DAJ	Administration générale	P
	COMBET	Murielle	Directrice de scolarité		P
	CALIF	Rudy	Administrateur provisoire ED		P
	JOACHIM	Jean-Louis	VP délégué à la politique des langues		P
	MOLINIE	Jack	VP délégué aux moyens		
GROS-DESORMEAUX Jean-rapg					
AUORE	Guylène	VP CFVU	971		

Conseil d'Administration du 14 mars 2023

Salle du conseil – Bâtiment de l'administration générale

Ordre du jour :

- 1) **Propos liminaires du président**
- 2) **Approbation des procès-verbaux : Séances des 16/02/2023 et 14/03/2023**
- 3) **Affaires institutionnelles et juridiques**
 - a) Engagements de l'université des Antilles envers ses territoires
 - b) Note relative aux horaires d'ouverture du pôle Guadeloupe
 - c) Conventions
- 4) **Affaires ressources humaines**
 - a) Stratégie de recrutement des enseignants-chercheurs à l'université des Antilles
 - b) Politique RH des contractuels
 - c) Organigramme des relations internationales
 - d) Rapport social unique
 - e) Politique indemnitaire BIATSS
 - f) Calendrier de fermeture de l'établissement 2023-2024
 - g) Modification du calendrier de fermeture de l'établissement 2022-2023
 - h) Calendrier de congés des étudiants
 - i) Projet de note relative à l'organisation du temps de travail des personnels BIATSS
- 5) **Affaires financières**
 - a) Budget rectificatif 1
 - b) Actualisation des frais de missions - hébergement
 - c) Débat d'orientation budgétaire (DOB)
 - d) Remboursement des frais engagés par trois personnels de l'UA
 - e) Instauration d'un seuil minimal de recouvrement des recettes
 - f) Admission en non-valeur
 - g) Annulation de titres
 - h) Réduction de titres
 - i) Factures de dépenses hors marché
 - j) Régularisation de dépenses 2019, 2020, 2021
- 6) **Affaires pédagogiques**
 - a) Capacité d'accueil MMOPK 2022-2023
 - b) Dossier d'accréditation de l'INSPE de la Guadeloupe
 - c) Modalités et calendrier d'inscription
 - d) Modalités et calendrier de remboursement des droits d'inscription
 - e) Modalités et calendrier d'exonération des droits d'inscription
 - f) Politique des droits différenciés
 - g) Parcours personnalisé « oui-si »
 - h) Tarifs de la formation continue pôle Guadeloupe
- 7) **Questions diverses**

Monsieur le Président

Bonjour à toutes et à tous.

Monsieur ARTHON qui a eu un petit problème logistique et a dû prendre un autre vol. Il doit avoir atterri à l'heure où je parle, il nous rejoindra tout à l'heure.

Le quorum est atteint.

Procurations :

Monsieur HUNEL porte la procuration de Monsieur DANIEL. Monsieur PORTECOP porte la procuration de Monsieur ROOS. Madame ODACRE porte la procuration de Monsieur RAUZDUEL. Madame CASSIN porte la procuration de Monsieur CHAMMAS. Monsieur HARAL a la procuration de Madame DEBS. Madame CARDOU a la procuration de Monsieur GABUT. Madame CORENTHIN a la procuration de Madame GALLY. Monsieur COLONNETTE porte la procuration de Madame DEROCHE.

Comme vous l'avez vu, grâce à la DSIN, nous avons pu renouveler le système de micro qui était défaillant dans cette salle. Lorsque vous prendrez la parole, il faudra appuyer sur le bouton positionné face à vous, pour activer votre micro, afin que l'enregistrement soit parfait et qu'on n'ait pas les difficultés du passé.

Je voulais aussi, à sa demande, excuser Monsieur le Vice-président du Pôle Martinique qui, pour des raisons personnelles, ne peut pas être avec nous aujourd'hui. Nous avons quand même la présence de la DGSA et RAF de pôle, Madame ERUAM pour le Pôle Martinique. Nous pouvons commencer cette séance du Conseil d'administration.

1) Propos liminaires du président

Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'administration, Mesdames les vice-présidentes, Messieurs les vice-présidents, Mesdames, Messieurs les Membres du Bureau du Président, Monsieur L'administrateur de l'École doctorale, Mesdames et Messieurs les Cadres de l'Université des Antilles,

Au commencement est la volonté. La volonté d'une équipe de construire une Université des Antilles en pleine conscience du monde, la nôtre. La volonté de faire de notre Université un lieu où les logiques de territoire se refondent en complémentarité et en unité. Un lieu où les identités repliées cèdent leur place au déploiement de la mosaïque créole, celle qui réunit. La volonté d'offrir à notre Université sa véritable signature, tant en matière de formation, de recherche que de rayonnement. Une signature construite grâce à une vision moderne et audacieuse, accompagnée d'une dynamique de travail et d'échanges avec nos collectivités majeures, nos entreprises et nos forces vives. La volonté enfin de faire de notre Université un acteur incontournable du développement de ses territoires d'implantation au service desquels elle doit demeurer toujours. Une Université des Antilles qui s'érige en outil performant de progrès en Martinique et en Guadeloupe.

En février 2022, le Conseil d'administration de l'Université des Antilles accordait à notre équipe, dès le premier tour, une très large confiance. Cette volonté allait donc pouvoir se métamorphoser en réalité. En 2022, nous promettons de la disruption et de l'audace. Cette promesse, nous la tenons chaque jour et y rajoutons une somme de travail considérable. Pour la première fois dans son histoire, l'Université des Antilles se positionne comme un acteur majeur du développement de ses territoires et est déterminée à agir, à se distinguer. C'est pourquoi aujourd'hui, je vous propose de voter des engagements de l'Université des Antilles vis-à-vis de ses territoires d'implantation – engagements qui sont le fruit de discussions et de séances de travail avec les collectivités, les entreprises et l'État. Ils traduisent l'investissement de notre établissement dans des problématiques majeures qui concernent aujourd'hui nos pays. Parce que nous devons servir et non pas nous servir, nous ouvrir et non pas être centrés sur nous-mêmes, il est important de fixer par des votes dans les plus hautes instances de l'Université ce nouveau paradigme.

Au moment même où je m'adresse à vous se joue une tragédie antillaise. Le dépeuplement de nos pays et le vieillissement de nos populations antillaises, deux phénomènes bien engagés, constituent les prémices du déclin annoncé d'une culture et de son peuple. L'Université des Antilles, en tant que lieu de savoirs, de formation, de réflexion et d'action, doit participer avec ardeur aux efforts visant à contrer cette trajectoire mortifère. Nous devons mettre en place des dispositifs permettant aux jeunes diplômés de rester sur leur territoire s'ils le souhaitent. Parce que la clarté de l'explicite est préférable au flou de l'implicite, je vous le dis sans ambages, nos campagnes de recrutement d'enseignants-chercheurs et d'enseignants, permanents ou

contractuels, doivent servir cette cause. Tandis que d'autres universités bannissent ce qu'elles qualifient *d'endo-recrutements*, c'est-à-dire le recrutement des docteurs et habilités à diriger des recherches qu'elles ont elles-mêmes formées, nous, Université des Antilles, choisissons de valoriser nos talents, faisant ainsi de la connaissance de l'environnement insulaire tropical, en particulier antillais, une compétence à part entière et un critère important dans le choix des personnes susceptibles d'être recrutées à l'Université des Antilles. C'est là l'objet de la stratégie de recrutement des enseignants-chercheurs que je sou mets à votre approbation aujourd'hui.

Renforcer nos pays, ce n'est pas renoncer au monde, ce n'est pas s'isoler, mais bien au contraire, affirmer notre présence dans le paysage caribéen et par là même prendre part au monde. C'est justement parce qu'il s'agit pour nous de relier les espaces linguistiques et culturels afin de faire monde, que nous restructurons et fortifions notre Bureau des relations internationales qui deviendra désormais une Direction des relations internationales, accueillant en son sein une Maison des langues, créant ainsi les conditions d'un meilleur apprentissage des langues dans l'établissement. Cette refondation est le reflet d'une ambition déclarée, celle d'accroître les mobilités entrantes et sortantes dans notre espace géographique.

Le rayonnement de l'Université des Antilles est aussi celui de la Guadeloupe et de la Martinique. Les productions et avancées scientifiques dans tous les champs disciplinaires contribuent à nous inscrire dans le monde. Notre littérature, notre histoire et nos découvertes scientifiques sont, à n'en point douter, nos meilleurs ambassadeurs. Parce que la recherche universitaire est un puissant catalyseur de développement, l'Université des Antilles, lauréate de l'appel à projets *Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche* de l'ANR pour un montant de près de 1 200 000 €, est en train de bâtir une Direction de la recherche et de la valorisation qui accueillera des experts de haut niveau dans le financement de la recherche, l'ingénierie de projet et le transfert technologique. Cette direction moderne et efficiente constituera le cœur du consortium PARI (Politique Antilles Recherche Innovation) qui réunit l'ensemble des organismes de recherche présents sur nos territoires. D'ailleurs, cet appel à projets de l'année et cette initiative d'une direction de la recherche ambitieuse ont été salués très récemment par la direction du CNRS. En effet, le 22 mai dernier, je recevais ici même le directeur général délégué à la science du CNRS, accompagné de quatre de ses cadres, afin de discuter de nos relations et de l'implication de l'UA à la feuille de route outre-mer du CNRS. De cette rencontre très riche, a émergé une volonté partagée de co-construire des projets de recherche ambitieux liant nos deux institutions dans le respect des priorités stratégiques de l'Université des Antilles.

La trajectoire rapide de progrès dans laquelle s'inscrit désormais l'Université des Antilles ne serait pas envisageable sans le travail acharné de nombreux personnels administratifs et techniques de notre établissement. Je tiens donc à saluer ici toutes celles et tous ceux parmi ces personnels qui s'engagent sans compter, guidés par une haute conscience professionnelle et pour beaucoup, par l'attachement qui est le leur à l'institution qu'ils servent. La politique indemnitaire à l'ordre du jour de ce conseil d'administration permettra de mieux tenir compte de leurs engagements.

Je terminerai par dire ma détermination à mener à bien l'ensemble des projets nécessaires à l'élévation de notre Université. Par-delà les ambitions et intérêts personnels, se trouve la réussite collective. Cette réussite collective antillaise, que nous sommes décidés à atteindre, sera le terreau fertile des succès de demain. Et parce que demain porte le poids d'hier, supprimons les freins et les charges inutiles qui nous entravent et élevons-nous ensemble jusqu'aux étoiles.

Je vous remercie de votre attention.

Nous allons passer aux questions diverses si vous en avez à inscrire avant qu'on entame l'ordre du jour. La parole est à vous.

Monsieur Christophe AUDEBERT

Oui. Christophe AUDEBERT, une question diverse sur la Cour des comptes. Où en est-on dans les échanges qui se sont nourris entre notre établissement et cette structure ?

Madame Laurence ROMANA

Laurence ROMANA, une question diverse sur le pourquoi d'annulations d'autant de commissions de COS lors de la dernière campagne de recrutement des enseignants-chercheurs.

Monsieur Philippe HUNEL

Bonjour, chers collègues, Bonjour, Monsieur le Président. Philippe HUNEL. Deux questions diverses.

La première, je voulais savoir quelles sont les suites qui ont été réservées à la crise relative aux faits de harcèlement qui ont secoué l'Université au début du mois de mai ? La deuxième question, je voudrais avoir un point d'étape sur la structuration de la formation continue, puisque vous nous avez fait voter un principe. Et je voudrais savoir comment cela avance.

Monsieur le Président

D'autres questions ? Non. Nous allons pouvoir démarrer cet ordre du jour.

2) Approbation des procès-verbaux : Séances des 16/02/2023 et 14/03/2023

Monsieur le Président

Cet ordre du jour débute par l'approbation des procès-verbaux des séances des 16 février et 14 mars 2023. Avez-vous des remarques à formuler sur l'un ou l'autre, ou les deux de ces PV. Pas de remarques ? Nous allons procéder au vote. Je vais faire deux votes distincts éventuellement pour les absents qui ne souhaitent pas prendre part au vote de telle ou telle séance.

Concernant le procès-verbal du 16 février 2023, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci. Vote unanime.

Concernant le PV du 14 mars 2023, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. Nos deux PV sont adoptés.

3) Affaires institutionnelles et juridiques

a) Engagements de l'université des Antilles envers ses territoires

Monsieur le Président

Nous passons au chapitre 3 avec le point sur l'engagement de l'Université des Antilles envers ses territoires. Comme je l'ai dit dans mes propos liminaires, depuis les 40 ans de l'Université et leur célébration, nous avons engagé des discussions relativement nourries avec les collectivités majeures que sont la CTM et la Région Guadeloupe, mais également avec des services de l'État et des entreprises. Il en est ressorti un certain nombre d'axes prioritaires pour nos territoires et pour lesquels l'Université est attendue et doit se positionner. C'est le sens de cette démarche aujourd'hui. Si vous avez des questions ou des remarques, la parole est à vous.

Monsieur Philippe HUNEL, MCF

J'ai bien lu ce document, mais malheureusement je n'ai pas bien perçu où il se situe. Dans vos propos liminaires, vous avez pris soin de rappeler le PARI avec toute la réflexion qui avait été menée pour construire des axes prioritaires pour notre Université. Et en lisant ce document, je vois notamment un axe que nous avons longtemps débattu et que nous avons identifié comme l'un des points forts de notre Université, celui des risques de l'énergie qui n'apparaît pas. C'est peut-être un choix.

Et puis sous la forme du document, si son objectif est d'identifier des axes prioritaires et sous lesquels vous allez mettre les moyens, tant en matière d'enseignants-chercheurs que de bourses de thèse, que de financement de projets, pourquoi ne pas l'avoir dit de façon structurelle au début et le répéter chaque fois au niveau de chaque axe, puisqu'exactement les mêmes phrases qui sont, à quelques mots près, répétées pour chaque axe en disant qu'on va donner des moyens pour cet axe.

Sur le premier point, la santé aujourd'hui, de plus en plus on parle de cette notion de *one health*, notamment dans des territoires insulaires comme le nôtre. Je pense que, l'impact santé, sans le voir avec l'implication de la problématique santé environnementale et de celle de la santé animale, on a une ambition un peu réduite. E je pense qu'il eût été opportun d'ouvrir cet axe. On l'a vu avec les problématiques, comme des Sargasses ou encore de la chlordécone, que l'impact de la problématique environnementale sur la problématique de la santé humaine était fortement lié et fortement impactant dans des territoires insulaires comme les nôtres qui forment notre spécificité.

Enfin, vous parlez de cinq axes. Le dernier axe ne me semble pas être mis au même niveau que les autres. D'ailleurs, dans les objectifs que vous lui fixez, ce ne sont pas les mêmes. Pourquoi ne pas essayer de les inscrire plutôt comme une espèce de vision transversale ? Cette volonté d'internationalisation de notre

Université ne s'appuie pas uniquement sur la culture, mais sur tous les domaines, comme vous l'avez souligné dans le document.

Voilà donc un certain nombre de remarques par rapport à ce document qui ne me semble pas suffisamment abouti ou trop abouti parce que trop fermé. Quand je vois par la suite que deux conventions vont porter sur le domaine du développement durable, qui n'est pas clairement mentionné dans le document, sur l'énergie, s'il y a des projets dans ce domaine, ils ne seront pas considérés comme finançables parce qu'ils n'ont pas été retenus dans les axes stratégiques de notre Université.

Monsieur le Président

Monsieur l'administrateur, ces engagements ont été pris avec, comme je vous l'ai dit, principalement les collectivités territoriales majeures, la CTM et la Région Guadeloupe. Ils sont une ligne que trace l'Université, une trajectoire commune avec ces deux collectivités. Nous ne sommes pas au niveau des organismes de recherche. Bien entendu, il y aura des intersections avec le PARI, mais ce n'est pas la même chose. Les priorités du CIRAD, de l'INRAE ou bien de l'Ifremer ne sont pas forcément celles d'une collectivité qui a tout un territoire à gérer. Là, on ne parle pas de *one health* ce qu'on a fait dans le PARI, de développement durable, qui sont des formules effectivement, mais très générales. Là, on est dans des choses extrêmement précises. Ce document – qui peut vous paraître trop fermé ou pas assez abouti, c'est votre jugement personnel qui n'engage que vous – reflète parfaitement la volonté des collectivités d'avancer avec l'Université et ce sont leurs sollicitations. Nous ne sommes pas là pour fonctionner en circuit fermé et nous faire plaisir entre nous. Nous sommes là pour servir, pour servir à quelque chose et pour servir les territoires. Il faut absolument que nous interagissions avec les personnes en responsabilité (les deux présidents et leurs équipes des collectivités), afin de savoir quelles sont leurs préoccupations majeures et savoir comment on peut y apporter des solutions innovantes et pertinentes. C'est l'objet de ce document.

Par ailleurs, vous parlez de répétition d'actions en précisant tout de même que les formules sont parfois différentes. Mais justement, Monsieur HUNEL, je ne peux pas mettre une formule générique à un document alors qu'elle ne s'applique pas à tous les axes de ce document. Les mots ont un sens et les détails sont importants. Effectivement, chaque déclinaison pourrait être différente en fonction des actions. Et si tous les axes s'enchevêtrent, ce qui est vrai, il faut bien qu'ils soient plus lisibles et les séparer. Je les ai séparés en cinq axes différents et le deuxième n'est peut-être pas le moindre. Il est effectivement différent des autres puisqu'il ne s'agit pas d'une thématique scientifique donnée. Lorsqu'on parle de rayonnement, de culture, etc., c'est quelque chose de très général, mais c'est quelque chose qui nous tient à cœur et qu'il est important aussi de travailler. Et là encore, ce sont des projets partagés avec les collectivités, mais aussi des discussions avec l'État et les services de l'État qui se retrouvent pour beaucoup dans ces documents.

Voilà, c'est une première où l'Université, enfin se place au service des territoires et ne voit pas les collectivités comme simplement des bailleurs de fonds. Il s'agit simplement de prendre toute notre place dans le développement de nos pays.

Madame LERUS ?

Madame Chantal LERUS, Région Guadeloupe

Merci, Monsieur le Président. Au nom du Conseil régional de la Guadeloupe, je tiens à vous féliciter pour nos discussions et nos échanges permanents, et vous remercier de tenir compte précisément de nos doléances, de nos préoccupations permanentes au service de la population guadeloupéenne et de les consacrer dans ce document d'engagement. C'est une première que je salue.

Monsieur le Président

Merci Madame la Vice-présidente, représentante du Président de Région. Je tiens à dire aussi que beaucoup de ces engagements sont partagés par les deux territoires. Il ne s'agit pas juste d'agréger les demandes des uns et des autres, mais il s'agit bien de dispositions communes et partagées par les deux territoires pour la plupart d'entre elles, à tel point que le président Chalus et le président Letchimy souhaitent signer une convention tripartite avec l'Université des Antilles pour redire les mêmes choses, mais là encore, déclinées de façon plus concrète.

Madame ROMANA a demandé la parole, puis Monsieur JOSEPH.

Madame Laurence ROMANA, PR

Merci. C'est très bien que la région Guadeloupe soit là aussi. Il me semble, à moins que je me trompe, que quand même les risques et l'énergie font partie des préoccupations de la région Guadeloupe. La volonté

d'avoir enlevé cette thématique, il y en a peut-être une, c'est juste que je ne la comprends pas. Pourquoi enlever risques et énergie dans un territoire où on est soumis aux risques climatiques, aux changements, et j'en passe ? Cela ne concerne ni la région Guadeloupe ni la CTM ou cela les concerne ? Surtout quand même, ces deux collectivités se sont fortement engagées déjà dans ces axes. Alors, quelle est la raison de cet abandon d'axes ?

Monsieur le Président

Ce n'est pas un abandon d'axes puisque nous partons de rien. Nous n'avons jamais eu d'engagement vis-à-vis de nos territoires, donc il n'y a rien à abandonner puisqu'il n'y a pas de document, ce document est totalement original. Comme je vous l'ai dit, nous l'avons co-construit. Ce n'est pas quelque chose qui a été fait dans des bureaux de l'Université, cela a été construit à l'issue de discussions. Cette question des risques, qui est forcément prégnante, n'a pas émergé dans les discussions, et donc n'avait pas à apparaître dans ce document. Elle sera certainement présente dans des conventions, dans des déclinaisons futures, mais en tout cas, elle n'est pas présente dans ces engagements qui, encore une fois, ne sont pas une liste à la Prévert. On n'est pas là pour mettre tout, absolument tout. On est là pour identifier des priorités. Peut-être qu'elles n'ont pas toutes été identifiées, mais ce document est le reflet fidèle des discussions qui ont eu lieu avec les collectivités. Je tiens à le dire.

Le PARI qui parle de risques va garder cette thématique dans le Consortium sur le risque énergie. Cela n'enlève rien au PARI. L'idée n'est pas de dire qu'on va travailler sur ces cinq questions à l'exclusion de toute autre chose. Ces cinq points sont des priorités communes partagées par l'UA et ses territoires d'implantation. C'est tout ce que cela veut dire.

Monsieur le Professeur JOSEPH.

Monsieur Philippe JOSEPH, PR

Merci, Monsieur le Président. Vous savez très bien qu'il y a des gens qui vivent dans le monde des palabres. Je suis quand même assez ancien au sein de l'Université, puisque je ne suis pas très loin de la retraite dans quelques années. Je peux vous dire que c'est la première fois que je vois qu'il y a vraiment un engagement qui permettrait à l'Université de répondre à des questions de politique publique et de politique d'aménagement liées bien sûr à des acquis scientifiques. Et c'est très intéressant. Il faut continuer. Naturellement, on ne pourra pas tout traiter parce qu'on n'a pas toutes les compétences non plus. Mais pour ceux qui sont en activité concernant la recherche (et je dirais à ceux qui interviennent souvent pour critiquer des engagements aussi importants), un contrat tripartite entre les deux collectivités et l'Université dans une direction bien précise, de donner des conditions de développement basées sur des avancées scientifiques, c'est totalement nouveau. Et beaucoup de gens qui critiquent ne connaissent rien de la science, ne connaissent rien de la recherche parce que ce sont souvent des non publiant, qui sont à l'Université depuis longtemps et qui ne servent à mon avis à rien du tout. Donc, qu'ils aient au moins la dignité de se taire et de laisser les gens qui travaillent travailler. C'est ce que j'ai à dire, Monsieur le Président.

Madame Laurence ROMANA, PR

Monsieur le Président, est-ce que je peux me permettre de répondre à Monsieur JOSEPH ?

Monsieur le Président

Allez-y.

Madame Laurence ROMANA, PR

D'abord, Monsieur JOSEPH, laissez-moi vous dire qu'en termes de recherche, je n'ai pas à rougir de ma recherche. Je vous invite à aller sur Scopus et voir les travaux.

Maintenant, en termes de risques et environnement, encore une fois, j'insiste, Monsieur le Président, c'est très bien d'avoir fait, mais j'aimerais bien que Madame LERUS se positionne un peu par rapport à cela. La région Guadeloupe a quand même investi dans les formations ingénieurs, a investi dans des masters, a investi dans des post-doc, il y a des laboratoires, il y a des formations qui sont autour de ces thématiques. Ce que je trouve dommage, c'est tout, c'est que ces thématiques ne soient pas inscrites dans les engagements de l'Université de la région Guadeloupe et dans la CTM. Même si c'est une discussion que vous avez eue, je ne sais pas du tout, c'est quand même peut-être un peu léger. Nous avons à l'Université des formations, des laboratoires qui travaillent et qui travaillent en coopération avec les collectivités. Donc, je suis étonnée que

cela disparaisse. Ou alors cela n'a peut-être pas disparu et que cela va apparaître, mais je ne comprends pas pourquoi ce n'est pas là. C'est tout.

Madame Chantal LERUS, Région Guadeloupe

Permettez-moi de vous répondre parce que vous m'avez interpellée. Vous êtes étonné que cela apparaisse, que cela disparaisse. J'ai bien compris que c'est la première fois qu'on a un document qui sacralise des engagements. Sur la notion d'apparition, je suis donc un peu étonnée. Je vous remercie de saluer tout l'engagement de la région Guadeloupe en matière d'énergie, vous le connaissez Le président l'a bien rappelé, il s'agit d'axes qui ont été conjointement définis avec les deux collectivités. Cela ne veut pas forcément dire, cela ne veut pas du tout dire que les thématiques que vous soulevez ne seront pas examinées. Il s'agit d'axes qui ont été priorités. Je vous remercie de respecter le travail qui a été fait par les collectivités.

Monsieur le Président

Avant de donner la parole à Monsieur HUNEL, je suis quand même très surpris de cette qualification de *légèreté* de travaux engagés aux côtés de deux présidents de collectivité. Le Président Letchimy et le Président Chalus pourraient être surpris d'apprendre, lorsque cela leur sera relayé, qu'ils sont des personnes légères lorsqu'ils discutent de l'avenir de leur territoire avec le président de l'Université. Parce qu'effectivement il y a plusieurs façons de discuter. Nous sommes des gens civilisés, nous nous rencontrons dans des réunions, nous échangeons et nous prenons des décisions. On n'envoie pas tous des lettres ouvertes aux quatre vents. On n'essaie pas de bloquer les campus, on travaille différemment. Chacun ses méthodes. Monsieur HUNEL.

Monsieur Philippe HUNEL, MCF

Monsieur le Président. Déjà, je tiens à vous remercier de nous permettre d'avoir des débats sereins et de me permettre de m'exprimer chaque fois que je demande la parole en tant qu'administrateur. Comme je l'ai toujours dit, il y a un temps pour chaque chose. Il y a un temps pour les élections et un temps pour le travail. Vous avez été élu, vous êtes mon président et je le respecte. Mes interventions n'ont pas pour but de disqualifier ou de ridiculiser un travail effectué que je respecte. J'essaie par mes interventions de contribuer et d'apporter des éléments complémentaires à une vision que j'ai. Et je ne tolère pas que certains aient des comportements qui sont d'une *incordialité* notable. Je n'ai pas à rougir de ma recherche. Je pense que j'ai eu suffisamment de publications à des niveaux de qualification qui sont suffisants. Et en ce qui me concerne, ma recherche est ce qu'elle est. Et en contrepartie, personne ne peut avoir des suppositions sous des prétendus comportements qu'on qualifierait de harcèlement, de violence parce que j'aime et je respecte mes collègues, je respecte l'Université et j'estime que nous sommes dans un lieu de débat et qu'il vous appartient justement de rappeler ces bonnes règles pour que nous puissions avoir des débats sereins.

Monsieur le Président

D'autres demandes de parole concernant ce sujet sur les engagements de l'UA ? Madame CASSIN.

Madame Laura CASSIN, VPCA

Merci, Monsieur le Président. Je prends la parole au nom du représentant du président de la CTM qui est empêché et qui a souhaité se positionner concernant ces engagements très forts de l'Université des Antilles vis-à-vis de ses territoires. Je vais lire le courrier qu'il m'a demandé de lire au président de l'université et aux membres du Conseil d'administration :

« Monsieur le Président de l'UA, Madame la Vice-présidente du CA, Madame et Monsieur les vice présidents de Pôles, Chers membres du Conseil d'administration, je remercie d'abord Madame CASSIN d'avoir l'amabilité de vous faire part de mon message, étant retenu en Martinique ce jour pour une entrevue de première importance avec le personnel de la Collectivité Territoriale de Martinique. Je vous prie donc d'accepter mes excuses pour cette nouvelle défection, particulièrement au Président de l'UA dont je sollicite une nouvelle fois la compréhension.

Les priorités sont nombreuses, mais l'apaisement qui se profile sur les campus de Martinique et de Guadeloupe est de nature à me faire privilégier plutôt que l'intérêt de la cause, le critère de l'urgence. Merci pour votre nouvelle indulgence.

Le document stratégique soumis à l'approbation du CA de l'UA résume les enjeux qui sont aujourd'hui ceux de notre Université et de ses territoires. Le choix du dialogue permanent comme mode de gestion des relations entre l'UA et les collectivités affirme de manière pertinente la méthode de communication et

d'information de l'outil de formation d'excellence avec l'action politique. Ainsi, l'Université fait le choix de rendre intelligible le champ géographique et scientifique de nos territoires, sans méconnaître les autres. De même, la labellisation de certaines formations, le choix de la durabilité et de la souveraineté comme prisme stratégique rassurent quant au relais actif de l'UA des choix politiques de la Collectivité de Martinique et du Président du Conseil exécutif, Serge Letchimy. Les logiques écosystémiques, si elles passent par le filtre de la recherche et de l'innovation, peuvent être des ressources plutôt que des handicaps. La mer pour les territoires dit ultramarins est le cordon ombilical pour nos fœtus insulaires. Elle est nourricière, navigable, géopolitique, touristique, mais ne demande qu'à être à la pointe des secteurs énergétique et aquacole.

La construction objective de notre conscience doit aussi être problématisée par des chercheurs en Histoire, inspirés aussi par la logique décoloniale qui veut, sans rejeter quiconque, donner ses lettres de noblesse à une idiosyncrasie authentique, si elle est originelle. Le créole complétera cette originalité déclinant une marginalisation de posture, mais affirmant une fierté construite dans et par les richesses culturelles et civilisationnelles de nos particularités. Car le folklore vécu, forme d'inconscience collective, est souvent pire que l'assimilation. Tous ces éléments formeront une singularité de la recherche française. Elle s'ancre dans la Caraïbe avec pour ambition d'ouvrir d'autres horizons par la géographie cordiale, l'innovation « décréolisée », sans reniement, mais dans le noble sens, de ne plus se construire par rapport à, mais depuis soi-même, par soi-même et pour soi-même. Car c'est à ce prix que la paix sociale se bâtit, que les paradigmes s'imposent et que la défiance convainc.

Bien à vous tous. Charles Chamas, représentant de la Collectivité territoriale de Martinique.

Monsieur le Président

Merci Madame la Vice présidente, et merci au représentant de la CTM et du Président Letchimy pour sa déclaration et cette volonté de travailler ensemble à trois Guadeloupe, Martinique et l'Université des Antilles.

Nous allons passer au vote sur ce point. Oui, Monsieur HUNEL ?

Monsieur Philippe HUNEL, MCF

Si je peux me permettre une petite suggestion au niveau du document, notamment suite aux propos de Monsieur Chammas, je pense que dans l'économie bleue, lorsque vous listez un certain nombre de domaines, la pêche, l'aquaculture, le transport maritime, l'activité portuaire, il serait intéressant de rajouter le tourisme. Il en a parlé et effectivement autour de l'économie bleue, ce sont des axes que les collectivités généralement mettent en exergue.

Monsieur le Président

Monsieur l'administrateur, effectivement, les listes ne sont pas exhaustives. Si vous avez lu le document jusqu'au bout, il est fait mention du tourisme dans le dernier axe. Comme je l'ai dit, ces thématiques s'enchevêtrent. Le tourisme notamment est lié à l'Histoire parce que nous avons du tourisme culturel. Il est lié à l'environnement parce qu'on a aussi de l'éco-tourisme. Il est lié à l'économie, pas uniquement bleue. Tous ces sujets sont bien inscrits dans le document et de manière relativement explicite. Je pense que Monsieur Chammas l'a lu avec beaucoup de soin, d'où le contenu de son texte très riche.

Bien, nous passons au vote sur ce document.

Madame Laurence ROMANA, PR

Monsieur le Président, juste une dernière peut être modification.

Monsieur le Président

Madame ROMANA, on demande quand même la parole avant de la prendre. Je vous en prie, allez-y.

Madame Laurence ROMANA, PR

Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole. Concernant la Dimension stratégique de la connaissance de l'Histoire des Antilles, je vois qu'en termes de MCF et de section CNU, vous faites appel à la 22^e. Je voudrais savoir pourquoi s'arrêter à la 22 ? C'est juste une question comme ça.

Monsieur le Président

Nous avons un manque, au niveau de l'Université et des territoires en général, de travaux historiques sur l'histoire des Antilles françaises, histoire moderne et histoire contemporaine. Histoire moderne jusqu'à

l'abolition de l'esclavage. Histoire contemporaine depuis. Cette lacune est véritablement pointée du doigt par les collectivités, mais par beaucoup de personnes, notamment les sociétés savantes qui s'occupent de ces questions historiques. Et il convient d'y remédier. Et ce n'est pas, par exemple, en allant effectuer des fouilles des fonds marins au large de la Barbade pour chercher des épaves de bateaux de la guerre d'indépendance américaine en archéologie marine qu'on va pouvoir avancer. Il y a un fait très clair, c'est que l'archéologie pour la citer a pris une place importante et malheureusement au détriment de l'Histoire, sur des sujets qui, très souvent, sont éloignés de nos préoccupations premières. Donc, il convient de corriger cet état de fait et c'est encore une fois une direction, une dynamique qui est assumée par les deux collectivités. Nous avons décidé d'agir pour l'histoire des Antilles françaises. C'est la section 22 qui est compétente dans ce domaine, pour l'histoire moderne et l'histoire contemporaine.

Nous passons au vote. Sur ce document *d'engagement de l'Université des Antilles envers ses territoires*, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Nous avons trois mains levées et nous avons une procuration, ce qui fait quatre abstentions. Qui vote contre ? Aucun vote contre.

Je signale l'arrivée de Monsieur ARTHON qui est porteur d'ailleurs de la procuration de Monsieur DORVILLE. Bienvenue Monsieur ARTHON.

Nous passons au point suivant.

b) Note relative aux horaires d'ouverture du pôle Guadeloupe

Monsieur le Président

Cette démarche a été effectuée sur les deux pôles universitaires de Guadeloupe et Martinique. Il y a eu un délai, je crois, dans la transmission au niveau du Pôle Martinique, ce qui a empêché que cette note soit examinée aujourd'hui, mais elle le sera au prochain conseil d'administration sans aucune difficulté.

Il s'agit de dispositifs obligatoires qui sont appliqués dans toutes les universités de France, mais qui n'existaient pas chez nous. Nous sommes là aussi pour corriger ce qui doit l'être. Après un dialogue avec les directeurs de composantes du Pôle Guadeloupe, la vice-présidente du pôle a bâti ce document et l'a soumis à l'approbation de son conseil. Aujourd'hui, c'est au conseil d'administration de le valider. Comme vous le savez, il y a des personnels de l'administration générale qui ne relèvent pas du Pôle Guadeloupe sur ce campus. Il est donc question de voter ce document qui donne les horaires d'ouverture et de fermeture des différents campus.

Avez-vous des remarques ou des questions ? Non. Nous allons passer au vote sur cette note relative aux horaires d'ouverture du Pôle Guadeloupe. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Le document est adopté. Merci.

c) Conventions

Monsieur le Président

Concernant les conventions, dernier point de ce chapitre, auriez-vous des questions ? Madame ROMANA.

Madame Laurence ROMANA, PR

Si je peux prendre la parole.

Monsieur le Président

Je vous en prie.

Madame Laurence ROMANA, PR

Concernant la convention Action Logement, j'ai du mal à voir avec qui elle est signée au sein de l'Université. C'est directement avec la présidence de l'Université et Action Logement, ou est-ce une convention signée avec, je ne sais pas, un laboratoire de l'Université ou... ? Je n'ai pas de vision là-dessus.

Monsieur le Président

Madame la Directrice des affaires juridiques, vous avez plus d'éléments ?

Madame Cassandra KARIOUA, DAJ

La convention nous a été transmise en l'état. Il n'a pas été précisé que c'est apporté par un laboratoire, mais elle s'inscrit dans le cadre du projet BEPOSDOM.

Monsieur le Président

On parle de l'autre convention, avec ALS et l'Université des Antilles.

Madame Cassandra KARIOUA, DAJ

À ma connaissance, elle n'est pas portée par le collaborateur.

Madame Laurence ROMANA

Je peux prendre la parole ?

Monsieur le Président

Allez-y.

Madame Laurence ROMANA

Nous avons quand même au sein de l'Université de nombreux laboratoires qui travaillent sur cette thématique. Je vois qu'il y a une somme de 300 000 € et...

Monsieur le Président

Madame KARIOUA avait raison, il s'agit bien de la convention BEPOSDOM... Le directeur du LARGE est présent. J'ai fait une confusion sur les conventions. Monsieur le directeur du LARGE, si vous voulez, Monsieur CALIF ?

Monsieur Rudy CALIF, administrateur provisoire ED

En ma qualité de directeur du laboratoire LARGE, comme disait Madame KARIOUA, c'est dans la continuité du programme BEPOSDOM, que cette convention a été signée avec ce partenaire.

Monsieur le Président

Très bien, Merci beaucoup à Madame la directrice et merci à Monsieur CALIF. C'est moi-même qui vous avais induit en erreur. Désolé. Le projet BEPOSDOM, en effet, est un projet phare, emporté par le professeur Soubdhan et par le laboratoire LARGE de manière plus générale. Il est question notamment de bâtiments à énergie positive. C'est une opération importante qui donnera lieu à une communication et à une manifestation le 6 juin prochain.

Est-ce que vous avez d'autres questions ? Pas de questions. On va voter ces conventions.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont adoptées à l'unanimité. Merci.

4) Affaires ressources humaines

a) Stratégie de recrutement des enseignants-chercheurs à l'université des Antilles

Monsieur le Président

Nous passons au chapitre des Ressources humaines en commençant par le premier point qui concerne la stratégie de recrutement des enseignants-chercheurs à l'Université des Antilles.

Comme je l'ai dit en propos liminaire également, contrairement à d'autres établissements universitaires qui refusent de pratiquer ce qu'ils qualifient d'endo-recrutement, c'est-à-dire de recruter les personnes qu'ils ont eux-mêmes formées, l'Université des Antilles ne s'inscrit pas dans cette démarche, qui n'a rien d'obligatoire. C'est un choix et ce n'est pas le choix que nous effectuons. D'ailleurs, la preuve en est pour nous tous qui sommes ici. Certains d'entre nous ont quand même été formés dans cette université à un moment ou un autre.

Ce que nous proposons, c'est de reconnaître la compétence de la connaissance de cet environnement particulier qu'est l'environnement antillais. Ce n'est pas une tare d'être originaire des Antilles ou de connaître les Antilles, même si on n'en est pas originaire. C'est une compétence quand on veut travailler aux Antilles et il est question de la reconnaître. Deuxième point, c'est que nous puissions offrir à nos diplômés le plus de chances possibles d'insertion professionnelle, notamment en leur permettant d'accéder aux emplois

contractuels de l'enseignement supérieur, tels que les postes de maître de conférences contractuels, d'enseignants contractuels (ATER), ce qui leur permet de consolider leur dossier et leur expérience professionnelle, en vue d'une meilleure insertion dans l'enseignement supérieur, aux Antilles ou ailleurs, mais en tout cas de consolider leur dossier.

Voilà l'état d'esprit de cette stratégie qui vous est proposée aujourd'hui. La parole est à vous. Monsieur HUNEL.

Monsieur Philippe HUNEL, MCF

Monsieur le Président, j'ai bien noté votre volonté. C'est un choix que vous assumez de favoriser le recrutement des jeunes que nous qualifions. Mais, lorsque je lis les trois points qui sont retenus dans le document, je ne vois plus cela apparaître réellement. Est-ce parce que cela ne peut pas être mis tel quel ? Si c'est le cas, ne serait-il pas intéressant de mettre dans le document, des critères d'élaboration des fiches de poste qui mettraient en exergue cette volonté ? Parce que dans les trois points, cela n'apparaît pas.

Monsieur le Président

Monsieur L'administrateur, il s'agit de concours de la fonction publique. On ne peut pas décider d'exclure telle ou telle catégorie de personnes, pour des raisons géographiques ou autres. En revanche, on peut décider de mettre l'accent sur certaines compétences et certains faits. Premièrement, la connaissance de l'environnement, qui ne nécessite pas, comme je l'ai dit, d'être Martiniquais ou Guadeloupéen, mais simplement de connaître cet environnement insulaire tropical, en particulier antillais, mais également de cette capacité à s'intégrer à nos problématiques, c'est-à-dire d'arrêter ces recrutements de personnes qui viennent poursuivre leurs recherches ici, mais des recherches qui n'ont rien à voir avec les problématiques de nos territoires. Certains sont relativement champions dans cette démarche, et il faut que cela cesse. À partir de maintenant et de cette stratégie, cela va s'arrêter. On ne peut pas s'occuper de tous les problèmes de la planète au sein de notre université, avec quelques centaines d'enseignants-chercheurs et d'enseignants. Il faut qu'on se concentre sur des thématiques qui nous concernent et qui concernent les territoires. Cela n'empêche pas de s'ouvrir au monde et d'avoir des publications qui concernent toute la planète dans des revues prestigieuses. C'est très bien. Mais il faut qu'on puisse être utile à quelque chose ici. C'est le but de ce document. Nous n'excluons aucune population, aucune personne d'aucune origine. On veut les meilleurs. Mais, dans les critères qui amènent aux meilleurs, il y a celui de la connaissance de l'environnement, critère pertinent qu'on ne peut pas exclure. Jusqu'à présent cela avait l'air d'être plus un problème qu'autre chose que de connaître cet environnement antillais et donc on prend les choses d'une autre manière. Est-ce qu'il y avait une autre demande de prise de parole ? Monsieur HUNEL à nouveau.

Monsieur Philippe HUNEL, MCF

Je suis totalement d'accord avec vous. Sur les trois points, je pense que connaître notre environnement, faire un recrutement de personnes qui connaissent notre environnement, c'est fondamental. Mais c'est l'équilibre de ces trois points avec le discours que vous avez mis en exergue, d'abord sur le recrutement des doctorants. Ce sont deux choses différentes et je pense qu'il est préférable qu'on se concentre sur cette importance de la connaissance de notre environnement pour favoriser le développement de notre environnement.

Monsieur le Président

Ce n'est pas une condition nécessaire. Elle est souhaitée, mais il peut y avoir des candidatures qui ne répondent à ce critère. C'est un critère important, mais on ne peut pas empêcher un recrutement sous prétexte que, parmi les candidats, aucune candidature ne respecte ce critère. Il y a aussi des domaines où c'est peut-être moins important que d'autres. Si on a besoin d'un bon spécialiste en neurologie, on ne va pas ne pas recruter un neurologue tout simplement parce qu'il ne connaît pas le milieu insulaire tropical. Il faut aussi être raisonnable et ne pas fermer de portes. Oui, on veut attirer les talents extérieurs, mais aussi les talents locaux et c'est comme cela qu'on arrivera à se développer. Et pour ce qui est de la priorisation, elle est inscrite dans le recrutement de nos diplômés, mais plutôt pour les postes de contractuels qui ne sont pas des recrutements de fonctionnaires où nous avons plus de marge de liberté et décider d'accompagner les jeunes qu'on a formés parce qu'on a une responsabilité quant à leur insertion professionnelle, en leur proposant des statuts dans l'enseignement supérieur, plutôt qu'ils aillent dans des caisses de supermarché, et continuer dans cet environnement de l'enseignement supérieur, à travailler au contact d'universitaires et d'étudiants. On peut le faire et c'est ce que je souhaite que nous fassions. Mais, l'idée dans mes propos

liminaires était bien claire, nous n'excluons personne dans cet établissement. Nous avons besoin de l'enrichissement extérieur. Nous avons besoin de cet appel d'air, de cet oxygène que représente le recrutement de talents de l'extérieur. Je connais beaucoup de gens qui ont fait énormément pour cet établissement, pour le temps qu'ils ont passé parmi nous et je leur en serai toujours reconnaissant. Et ils n'étaient pas d'ici. Monsieur PORTECOP.

Monsieur Olivier PORTECOP, BIATSS

Après avoir lu ce document, je pense qu'il exprime véritablement cette volonté de faire passer le message que venir de nos contrées ne doit pas être un handicap et cela me semble être le message prioritaire.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Madame ROMANA.

Madame Laurence ROMANA, PR

Dans le premier critère de recrutement, il y a évidemment que les candidats devront intégrer les *priorités stratégiques* de l'Université. J'en reviens toujours un peu à la même question : quel est le document qui donne les priorités stratégiques de l'Université ? Il y en a peut-être un, je ne sais pas. Je pense que ce n'est pas l'engagement qu'on a vu tout à l'heure. Voilà.

Monsieur le Président,

Détrompez-vous. L'engagement fait partie de certaines priorités de l'Université. Ce sont ses priorités vis-à-vis des territoires d'implantation. Mais, nous aurons également un document qui va être soumis au Conseil académique, puis au Conseil d'administration (conseil plénier dans les deux cas), et qui va déterminer la politique scientifique de l'Université des Antilles et ses priorités stratégiques. Il sera plus précis que les engagements qui restent à une échelle plus macroscopique, qui sont pris avec les territoires. Bien sûr, il y aura une interaction forte entre les priorités stratégiques scientifiques de l'UA et les engagements auprès des territoires. Mais, pourront apparaître des priorités qui ne sont pas dans les engagements. Nos engagements ne sont pas uniquement vis-à-vis de nos collectivités. Donc il y aura un autre document. Et contrairement à ce que vous avez imaginé, le document que nous avons voté précédemment, enfin vous vous êtes abstenue, mais qui a été voté précédemment, engage l'établissement et fait partie des priorités de l'établissement, telles qu'elles sont inscrites dans cette stratégie de recrutement des enseignants-chercheurs.

Madame ROMANA à nouveau.

Madame Laurence ROMANA, PR

Excusez-moi. Juste une petite précision du coup. Ce document des priorités stratégiques sera élaboré quand ? Pour savoir à peu près quand on l'aura. C'est un document qu'on retrouve dans de nombreux documents et qui sert de colonne vertébrale. Ce que je demande, quand est-ce qu'on aura ce document ?

Monsieur le Président

Je n'ai pas de date à vous indiquer pour le moment, mais nous faisons les choses dans l'ordre. Il a d'abord fallu que le paysage de la recherche soit fixé à l'Université des Antilles. C'est ce que nous avons fait et nous l'avons fait en décembre dernier. Rappelez-vous, dans ce même conseil d'administration, nous avons labellisé nos unités de recherche internes à l'Université des Antilles. Maintenant, nous avons des engagements importants qu'il fallait voter avant d'avoir une politique scientifique, puisqu'elle ne peut pas être orthogonale aux engagements que nous prenons vis-à-vis de nos territoires. On est à l'échelle de pays, des territoires antillais. Notre engagement a une déclinaison scientifique. Cette déclinaison viendra en dernier, quand on aura identifié toutes les thématiques possibles dans lesquelles nous souhaitons engager l'Université. Le document viendra donc, je n'ai pas de date à vous donner pour l'instant, mais peut-être durant cette année 2023.

Madame Laurence ROMANA, PR

Merci.

Monsieur le Président

Sur cette stratégie de recrutement des enseignants-chercheurs à l'Université Antilles, nous allons passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote et s'abstient ? Qui vote contre. Vote unanime. Merci beaucoup.

b) Politique RH des contractuels

Monsieur le Président

Politique RH des contractuels, ce document a été établi par la Direction des ressources humaines. Comme son nom l'indique, il concerne les ressources humaines de nos contractuels. Comme vous le savez, nous avons des niveaux de rémunération relativement bas pour les agents contractuels, qu'ils soient BIATSS ou même enseignants, comme on a des professeurs invités. L'idée était de nous donner une certaine marge de manœuvre et de relever les plafonds de rémunération de ces agents contractuels, surtout lorsqu'il est question de métiers stratégiques où nous avons besoin d'attirer des personnes, souvent en contrat à durée déterminée, mais des gens avec une haute expertise qu'on ne peut pas les accueillir avec des niveaux de rémunération trop faibles. L'idée est donc de se donner des marges de manœuvre supplémentaires et d'enlever les verrous qui avaient été positionnés à une époque au niveau du Conseil d'administration parce qu'il y avait eu effectivement quelques dérives. Là, les choses sont cadrées avec un document qui a été réalisé, à ma demande, par la Direction des ressources humaines.

Avez-vous des questions ? Oui Monsieur HARAL.

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS

Pas de question Monsieur le Président, mais juste une petite remarque pour avoir expérimenté ces dernières années, on a du mal à recruter, notamment dans des métiers en tension. Déjà, je remercie la Direction des ressources humaines pour ce document qui est très bien rédigé. Il y a juste une petite remarque concernant le recrutement au premier échelon qui est la règle. Je pense que c'est un peu restrictif.

Monsieur le Président

Je n'ai pas entendu. Concernant ?

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS

Concernant le recrutement au premier échelon de la grille de référence, qui constitue la règle. Quand on regarde les niveaux de salaires à l'échelon, c'est assez bas. Je pense que cela peut rebuter.

Monsieur le Président

Ce n'est pas une obligation de recruter au premier échelon. Madame la DRH ? En deux mots.

Madame Geneviève SOLIGNON, DRH

Bonjour. C'est la règle générale pour tout ce qui porte sur les emplois temporaires et saisonniers. C'est ce qui est porté sur le document. On ne parle pas des emplois pérennes ou les métiers des talents qu'on voudrait recruter pour couvrir des besoins très spécifiques. C'est d'ailleurs pour cela que cette phrase est portée en gras dans le document. Cela concerne véritablement les contractuels recrutés pour les besoins temporaires où on se fixe une règle qui est l'accès au premier échelon de la grille.

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS

D'accord. Merci pour cette précision.

Monsieur le Président

Madame ROMANA.

Madame Laurence ROMANA, PR

C'est surtout une remarque. D'abord, je rejoins Monsieur HARAL, j'en profite sur la qualité du document, c'est bien parce que cela structure. C'est un beau document, je trouve. J'aurais peut-être juste une question sur les enseignants contractuels. Vous parlez d'une publication d'appels à candidatures. Je pense que cela va être sur le site de l'Université, c'est super, mais comme on est toujours un peu en retard sur les vacataires, vous ne pensez pas que cela va rallonger un peu ?

Monsieur le Président

Il ne s'agit pas de vacataires, mais d'enseignants contractuels, maîtres de conférences associés, professeurs associés, enseignants contractuels, l'équivalent des PRAG et PRCE. Ce sont des dispositifs souples, avec une chaîne administrative très courte, pour permettre justement de pallier certaines difficultés. Les vacataires ne sont pas ne sont pas compris dans cette note, puisque le montant de leur rémunération est fixé.

D'autres questions ? Non. Nous passons au vote sur cette politique RH des personnels contractuels.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Pas d'abstention, pas de vote contre. Tout le monde a pris part au vote. Merci.

c) Organigramme des relations internationales

Monsieur le Président

L'organigramme des relations internationales est un document cible qui fait partie d'un projet plus ambitieux de refondation du Bureau des relations internationales, puisqu'il faut se donner les moyens de nos ambitions, avec la création d'une Maison des langues. D'ailleurs, nous avons ici présent, je le salue, le vice président Jean Louis JOACHIM, délégué à la politique des langues de l'Université des Antilles. Cette Maison des langues permettra d'aider au développement de l'apprentissage des langues, en allant jusqu'à la certification. On sait qu'il y a du travail dans tous ces domaines. Je remercie le vice président JOACHIM pour le travail accompli jusqu'ici. Progressivement, nous arriverons à mettre en place l'ensemble des directions pour atteindre nos objectifs.

Madame la DGS, voulez-vous dire un mot sur cet organigramme cible que vous avez produit ?

Madame Marie-Laure LOPEZ, DGS

Je pense que votre présentation était très complète. Je me tiens tout simplement à votre disposition si vous avez des questions. Il y a un code couleur très simple : *création* en vert et *rehaussement*, c'est-à-dire pour permettre aux collègues de respecter le référentiel 3 qui est la base pour les BIATSS de nos emplois type.

Monsieur le Président

Avez-vous des questions ? Madame ROMANA.

Madame Laurence ROMANA, PR

Je m'excuse, mais voilà, j'ai des questions. Concernant les projets, je vois que, sur la partie Pôle Projet et Coopération, les projets Interreg seront traités dans cette partie. Quel est le lien entre cette partie et le BRS ou le fameux je ne sais pas, la cellule recherche qui aura, je ne sais pas très bien ce qu'il y aura à l'Université qui remplacera le BRS ? Parce que les intérêts sont souvent des projets de recherche.

Madame Marie-Laure LOPEZ, DGS

Vous avez raison. Il y aura aussi autre chose ou ce sera en commun, par exemple l'accueil des invités chercheurs. Vous voyez bien que les directions travailleront en transversal. L'idée est que, au niveau de l'administration, on cesse de travailler en silo et un peu plus en transversalité.

Monsieur le Président

Merci Madame la DGS. On va passer au vote sur cet organigramme cible.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote unanime. Merci.

d) Rapport social unique

Monsieur le Président

Nous passons au rapport social unique. Là aussi, c'est une première. C'est un nouveau dispositif qui demande un travail colossal de la part de l'établissement et qui nous invite aussi à améliorer notre pilotage et nos outils de pilotage.

Ce document a été produit par la Direction des Ressources humaines. Il a été présenté au Comité social d'administration et a obtenu un vote favorable.

Avez-vous des questions sur ce rapport social unique ?

Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS

Christophe AUDEBERT, si vous me permettez.

Monsieur le Président

Je vous en prie.

Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS

Effectivement, c'est un document extrêmement intéressant. Intéressant, mais sur un certain nombre de points peut-être très inquiétants. Si je ne prends que trois ou quatre exemples, un certain nombre d'éléments donnent à réflexion. On pense par exemple au nombre d'accidents de service à trois chiffres. On peut penser aussi en termes de formation. Une petite centaine d'agents BIATSS formés sur la totalité, cela fait un pourcentage assez faible. Ce sont les années 2021-2022, qui sont ici évoquées, ce qui paraît effectivement logique, mais dans les chiffres tels qu'ils sont donnés, cela donne matière à une vive inquiétude. Ou par exemple dans les jurys à la page 23, les actions de service à la page 38, les compositions jury à la page 21 où il n'est nullement indiqué le principe d'alternance. Je trouve cela regrettable qu'il soit paritaire, c'est très bien, quasiment paritaire, mais pas d'alternance dans la composition des jurys. On est toujours inquiet sur des membres du jury, toujours les mêmes, qui s'inscrivent dans une logique qui peut ne pas servir nécessairement l'établissement.

Donc, j'en viens à mes questions. Est-ce qu'il est envisagé des plans d'action sur ces items, en particulier, mais ce n'est pas exhaustif, parce que les chiffres sont assez alarmants, me semble-t-il ?

Un dernier point. J'ai vu qu'il n'y avait pas de subvention pour l'association du personnel, ni en 2021 et en 2022. Je n'ai pas trop de recul, mais je voulais savoir si c'était une continuité ou s'il y avait moyen de déroger à cette règle des deux dernières années 21 et 22 ?

Monsieur le Président

Très bien. Tirer des conclusions peut-être hâtives sur un document qui concerne des années extrêmement particulières, années Covid, comme on le sait, de confinement, de pandémie, de taux de mortalité important, de dégâts psychologiques chez les personnes, on le sait très bien, on paie encore le prix de ces années. L'impact psychologique est important sur les populations dans le monde entier et c'est vrai aussi aux Antilles. Année d'élection, d'une mandature précédente, mais aussi d'émeute insurrectionnelle. Il est, pour ma part, très hasardeux de tirer des sonnettes d'alarme compte tenu du climat. Je pense que l'alarme a été sonnée déjà il y a longtemps sur la pandémie et sur les émeutes, et s'en étonner maintenant m'étonne personnellement.

Par contre, là où on a un problème, Monsieur AUDEBERT, c'est quand vous parlez des membres de jury, toujours les mêmes, dont la logique serait de ne pas servir l'établissement. Je trouve cela particulièrement insultant pour les collègues qui, année après année, ne sont pas forcément toujours les mêmes, mais en même temps, il y a des personnes qui sont volontaires et pas d'autres, de leur faire ce procès et de dire que ce ne serait pas de servir l'établissement. Mais de servir qui ? De servir quoi, Monsieur AUDEBERT ? Je ne comprends pas cette phrase qui attaque des dizaines de collègues, personnels administratifs ou enseignants chercheurs, qui participent à des jurys depuis des années. Je ne comprends vraiment pas cette phrase. Je ne comprends pas cette attaque. Cela ne m'étonne pas, mais je tenais à le souligner.

Ce document est le premier. Il doit être perfectible très certainement. Il concerne une période particulière comme je l'ai dit, et donc, on ne peut pas faire de généralités. Déjà sur deux années, niveau statistique, c'est un peu faible, mais en plus vous évoquez une période qui ne ressemble en rien à ce qu'on a pu connaître dans les 30 ou 40 dernières années. Voilà ma réponse.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Monsieur AUDEBERT à nouveau.

Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS

J'aimerais, Monsieur le Président, à mon sens, à chaque fois que des administrateurs prennent la parole pour réfléchir, faire des remarques, il n'y ait pas un recours systématique à cette rhétorique de la disqualification, cette rhétorique de l'épouvantail très connue par les linguistes. D'abord, c'est très désagréable de se voir entendre des propos qu'on ne veut pas tenir. Attaquer des personnels, loin de moi cette pensée. Il manquerait plus que ça. Simplement, je fais référence à un principe d'alternance de jury qui me semble saine. Cela ne va pas plus loin. Donc, cette rhétorique de l'épouvantail ou de la disqualification, je vous avoue, cela devient de plus en plus insupportable.

Monsieur le Président

Monsieur AUDEBERT, si les conseils d'administration vous semblent insupportables, libre à vous de ne pas y participer, vous ne serez pas le premier. J'ai répété mot pour mot vos propos que j'ai notés, qui ont été enregistrés. Donc, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, je n'ai rien inventé. Vous avez parlé d'une logique de personnes membres de jury qui ne serait pas de servir l'établissement. J'ai repris vos propos. C'est mon avis, il n'y a pas d'épouvantail, c'est mon avis à moi, Michel Geoffroy, Président de l'Université des Antilles : ce n'est pas digne d'attaquer des collègues qui s'investissent pour l'établissement...

Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS

... mais il me revient ...

Monsieur le Président

... et de remettre en cause (permettez-moi de finir, quand je ne vous ai pas interrompu, Monsieur), et de remettre en cause leur volonté de servir cet établissement.

Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS

Mais il me revient, Monsieur le Président, aussi, de restituer des propos tels que je les pense.

Monsieur le Président

Bien entendu, Monsieur AUDEBERT. Vous pouvez dire ce que vous pensez. Vous avez une liberté d'opinion et d'expression dans ce conseil d'administration, comme tout le monde. Madame ROMANA.

Madame Laurence ROMANA, PR

Merci. Alors, moi, je trouve que le document a été bien fait. Franchement, cela fait longtemps qu'on attendait ce document. Je pense que le dernier qu'on a eu devait dater de 2018, il avait un autre nom.

Par contre, j'aurais peut-être des questionnements. D'abord, ce serait bien de nommer les tableaux, parce que des fois on est un peu perdu sur les tableaux. C'est juste une suggestion.

Après page 21, quand on parle des promotions des agents, il aurait peut-être été bien (parce que cela peut être une donnée importante et je ne l'ai pas vue) de mettre les promotions par genre. Je ne sais pas si cela apparaît. Je n'ai pas vu ça, mais je pense que cela pourrait être important pour l'égalité hommes/femmes. Et peut-être aussi page 34 sur le salaire. Vous présentez un salaire moyen. Le salaire médian est peut-être pas mal parce qu'il donne peut-être plus la distribution. Voilà, juste des suggestions.

Après, je pense qu'il y a une coquille page 58 (ou page 3 ?), sur les blâmes. Il n'y a rien dans le tableau, mais un total de 2.

Mais les promotions genrées, je pense que cela peut donner un bel éclairage pour la politique de l'établissement.

Monsieur le Président

Monsieur PORTECOP.

Monsieur Olivier PORTECOP, BIATSS

Monsieur le Président, je me joins à ces concerts, de louanges je ne sais pas, mais en tout cas d'expression de satisfaction, Madame la DRH. Ce document est aussi le signe d'une maturation de notre université et d'une capacité retrouvée au niveau de ces services à pouvoir à la fois gérer un quotidien très prenant, très prégnant et en même temps des éléments de tableaux de bord, des éléments de restitution. C'est aussi la confirmation aujourd'hui que nous disposons de services et d'une Direction des Ressources humaines en situation de pouvoir valoriser le système d'information de l'établissement. Encore une fois, toutes mes félicitations.

Une deuxième petite remarque, qui n'a rien à voir mais qui s'inscrit un peu dans la discussion qui s'est produite tout à l'heure. J'ai été amené à être moi-même membre d'un certain nombre de jurys. C'est vrai qu'on peut être amené à vivre l'argument de Monsieur AUDEBERT un petit peu difficilement. Il faut le comprendre parce que très clairement, notre volonté de tous ceux qui sont appelés à participer à ce jury de recrutement est véritablement de servir la cause de l'établissement. Et, j'aimerais quand même le souligner. Ce ne sont pas des propos anodins.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Nous allons passer au vote de ce rapport social unique.
Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le document est adopté à l'unanimité.

e) Politique indemnitaire BIATSS

Monsieur le Président

Nous passons maintenant à la politique indemnitaire des BIATSS. Comme vous le savez, en début de mandature, nous avons procédé à la modification de la grille de l'IFSE. Comme le demande la réglementation, nous avons positionné des plafonds aux différents niveaux d'IFSE, permettant de réviser l'IFSE et les indemnités des collègues.

Ce document vient dans la suite logique de cette décision du Conseil d'administration et présente les modalités de révision du montant de l'IFSE des collègues. En fonction de son expérience, au même niveau de responsabilité pour deux collègues différents, c'est un peu dérangent qu'ils perçoivent le même IFSE, alors que parfois ils ne sont pas exactement dans les mêmes conditions, notamment d'expérience et d'efficacité. Par ailleurs, comme je l'ai dit en propos liminaire, il convient que l'établissement remercie et adresse de façon concrète ses remerciements à tous ces collègues qui s'investissent (je parle des BIATSS) dans le fonctionnement de l'établissement et qui ne comptent pas leurs heures, y compris les jours fériés, le week-end et le soir, dès qu'il y a un problème, parfois dès 5 heures, 6 heures du matin, je peux être au téléphone avec certains d'entre eux quand il y a un incident quelque part. Nous avons des agents logistiques, des cadres, tout type d'agents, personnel technique et administratif, qui s'investissent pour leur établissement. Ils ont une conscience professionnelle d'une part, et je crois même au-delà de cette conscience professionnelle, un amour pour l'institution, tout simplement. Et donc, il est normal que nous prenions nos responsabilités, et que nous leur permettions d'être récompensés, même modestement, pour cet investissement. Voilà l'objet et la philosophie de ce document. Je vous laisse la parole. Monsieur HARAL.

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS

Merci, Monsieur le Président. Je tenais à vous remercier personnellement d'avoir pris à bras-le-corps le dossier du régime indemnitaire du personnel BIATSS. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, on a beaucoup de collègues, quelle que soit la catégorie, qui s'investissent énormément pour l'établissement. Je suis à mon cinquième établissement et honnêtement, le personnel s'investit énormément pour cette université, quoi qu'on en pense bien évidemment. Enfin, il peut y avoir des cas particuliers, mais globalement, les collègues s'investissent énormément pour cet établissement. C'est vrai que pour ce dossier, l'établissement accusait un retard depuis deux ans, depuis que la loi a été votée. Il s'agissait donc de revoir le régime indemnitaire du personnel BIATSS. On s'est aperçu que le ministère de l'Enseignement supérieur, on était largement en dessous des autres ministères. C'est pour cette raison que le gouvernement a mis en place des enveloppes pour augmenter ce régime. Et donc, je me réjouis que dès votre prise de fonction, vous ayez attaqué ce dossier. L'année dernière, lors du CA du 20 octobre, il a été voté un montant plafond et un montant plancher pour avoir des marges de manœuvre pour ce régime indemnitaire. Je tenais à vous remercier pour le travail, et surtout pour que le régime soit revu à la hausse.

Monsieur le Président

Merci Monsieur HARAL. Merci également pour votre vigilance. Je sais que c'est un dossier que vous avez porté depuis l'ancienne mandature, du Professeur JANKY, et que vous avez continué à porter dans l'intérêt des personnels de cet établissement.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole sur ce document ? Monsieur AUDEBERT.

Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS

Trois petites choses, si vous me permettez, Monsieur le Président, en essayant, j'espère, de ne pas voir *infliger* cette rhétorique de la disqualification ou de l'épouvantail.

Un, je souscris à tout ce qui vient d'être dit, absolument, s'agissant des personnels qui ont contribué à ce travail qui, en termes de volumétrie, est considérable, c'est sûr. Deux, le document qui nous est soumis me semble tout à fait conforme et utile pour avancer en la matière. Trois, je ne pourrai regretter à nouveau la méthode qui avait été utilisée à l'époque, se passant du dialogue social peu respectueux, peu soucieux de ce vote contre à l'unanimité, pour les raisons qu'on ne va pas rappeler. Je ne peux que le rappeler et le déplorer.

Monsieur le Président

Monsieur AUDEBERT, comme vous le savez, le Comité technique à l'époque, qui n'était pas un CSA, avait unanimement voté contre ce document parce qu'il lui semblait ne pas avoir fait l'objet de suffisamment de discussions. Mais vous savez, quand vous êtes en responsabilité, il y a un temps pour les discussions, un temps pour la réflexion et un temps pour l'action. Cela faisait trois ans que ce document était en discussion avec le Professeur JANKY et ce même Comité technique. J'ai décidé qu'on avait suffisamment discuté et qu'il fallait agir pour les personnels, parce que ce qu'ils veulent à la fin du mois, ce sont des salaires décents et non des paroles volantes. J'ai donc pris mes responsabilités et j'ai reconvoqué un comité technique, comme la loi le demande, pour rediscuter. D'ailleurs, ce document, que vous, vous n'aviez pas voté en conseil d'administration, a été voté par ce Comité technique. Bien entendu, cela n'a pas empêché la tenue du Conseil d'administration en octobre, qui, comme l'a dit Monsieur HARAL, a validé ce document. Si aujourd'hui vous voulez vous rallier à la cause des personnels, tant mieux, j'en suis très heureux. En tout cas, on continue et notre trajectoire est toute tracée. Nous sommes déterminés à la suivre dans l'intérêt du plus grand nombre et en dehors de toute posture politique ou politicienne. Monsieur AUDEBERT à nouveau.

Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS

Je pense avoir bien fait de préciser que je souhaitais ne pas voir infliger à nouveau cette rhétorique de la disqualification et de l'épouvantail.

Monsieur le Président

D'autres prises de parole ? Bien, nous allons procéder au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? À l'unanimité ? Merci beaucoup pour les personnels de cet établissement.

f) Calendrier de fermeture de l'établissement 2023-2024

Monsieur le Président

Nous passons au calendrier de fermeture de l'établissement 2023-2024. Avez-vous des questions ? Ce n'est qu'un calendrier. Pas de question. On va passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le calendrier est adopté.

g) Modification du calendrier de fermeture de l'établissement 2022-2023

Monsieur le Président

Dans le même thème, modification du calendrier de fermeture de l'établissement 2022-2023. Avez-vous des questions sur ce document ? Monsieur AUDEBERT et Monsieur HARAL.

Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS

Je vous avoue qu'à la lecture de ce point inscrit à l'ordre du jour qui avait été soumis aussi au CSA, j'étais estomaqué de voir qu'une proposition de calendrier, qui avait été votée, revenait à nouveau devant les membres du Conseil d'administration. C'est une possibilité bien entendu. Il peut y avoir des raisons de force majeure ou toute autre raison circonstancielle. Mais en l'espèce, vous excipez ce type d'arguments selon lesquels, pour les enfants des personnels, c'est une bonne chose. Je suis toujours surpris, ce qui me semble (c'est une opinion personnelle) relever de l'insincérité, ce type d'argument. Au contraire, je pense que c'est un calendrier qui vise à rendre moins souple les possibilités de prise de congés. En l'état, les gens prenaient des comptes épargne temps, s'ils considéraient que des vacances ou des congés courts leur auraient été appropriés. D'autres prenaient des congés plus larges s'ils considéraient que, au 20 juillet par exemple, ils souhaitaient se reposer plus longtemps. En l'espèce, je pense que c'est au contraire un manque de souplesse que vous donnez désormais à tout cela. Bon, j'ai voté le calendrier 2023-2024 sans regret parce que je considère qu'on peut évoluer en la matière, mais sur le principe de revenir et de solliciter des membres du Conseil d'administration sur quelque chose qui a été voté il y a quelques mois, alors qu'il n'y a pas de force majeure, je reste toujours surpris. Ce n'est pas fréquent, c'est rarissime. Je l'ai rarement vu.

Monsieur le Président

Est-ce qu'il y a d'autres remarques aux questions sur cette modification de calendrier ? Ah oui, Monsieur HARAL, pardonnez-moi, j'avais oublié.

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS

Merci Monsieur le Président. Je pense que pour cette année, certains collègues ont pris des dispositions il y a quelque temps. Cela peut poser problème par rapport aux 31 jours consécutifs. Pour cette année, peut-être rajouter une petite souplesse pour les gens qui ont pris des dispositions et qui ne pourront pas forcément respecter les 31 jours d'affilée, notamment ceux qui ont déjà pris des billets d'avion. Cette année, c'est vrai qu'on est pris un petit peu au dépourvu. Je pense que là, il y a quelque chose à voir.

Monsieur le Président

Cela va être compliqué de prendre en considération tous les cas particuliers qui peuvent survenir. En revanche, la Direction des Ressources humaines est à l'écoute des personnels au cas par cas, qui seraient dans des situations que vous décrivez un peu délicates, du fait de ce changement un peu tardif, en effet, et seraient mis en difficulté. Je les invite, et par votre biais, à prendre contact avec Madame la Directrice des Ressources humaines pour trouver des solutions, qui restent dans le cadre normatif bien entendu.

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS

D'accord. Merci, Monsieur le président.

Monsieur le Président

D'autres remarques aux questions ? Madame ROMANA.

Madame Laurence ROMANA, PR

C'est vrai qu'on peut s'interroger sur pourquoi la modification du calendrier alors que dans deux mois, les personnels sont en vacances. C'est vrai que cela pose problème. Moi, j'ai eu des remontées de collègues qui m'ont dit que ce n'est pas possible parce qu'ils ont déjà pris leurs dispositions. Ils ne comprennent pas.

Et puis en termes de formations (vous m'excuserez de parler des formations que je dirige, qui sont les formations ingénieurs), nous avons des examens jusqu'au 20 juillet. On a eu ce calendrier qui a déjà été voté. Arrêter l'Université le 21, enfin fin juillet, je n'arrive pas à voir comment on va s'en sortir. Vous comprenez bien, si nous avons été jusqu'au 20 juillet, c'est que nous avons des soucis de stage, il faut laisser les quinze jours, bla bla bla, et on ne va pas y arriver. Je ne pense pas qu'on soit les seuls, mais je parle de ce que je connais.

Monsieur le Président

Je suis très étonné d'apprendre qu'il y a encore des épreuves à quelques jours de la fermeture de l'établissement. Nous avons avancé de quelques jours uniquement la fermeture de l'établissement en juillet. On ne parle pas de deux ou trois semaines, on parle de quelques jours, maximum une semaine, mais pas plus. Encore une fois, si jamais il y a des situations délicates, qui sont engendrées par cette décision, il conviendra de les signaler afin qu'on trouve des solutions qui ne pénalisent ni les collègues ni les étudiants. On comprend bien qu'il peut y avoir des conséquences indésirables à cette décision, mais on va les traiter parce qu'elles ne seront pas légion. Il n'y aura donc aucune difficulté à traiter les rares cas qui se présenteront à nous dans l'intérêt de tous et de chacun.

Madame Laurence ROMANA, PR

Et on le signale à qui, Monsieur le Président ?

Monsieur le Président

Si ce sont des questions administratives de personnel, c'est à Madame la DRH. Si ce sont des questions pédagogiques, vous voyez avec votre doyen qui fera remonter aux autorités compétentes, qu'il s'agisse de la scolarité ou d'autres services.

Par ailleurs, même en période de fermeture, il y a des gens qui sont obligés de venir sur le site. Madame L'agent comptable sourit parce qu'elle sait que je parle d'elle, sinon nous ne serions pas payés.

Nous allons passer au vote sur cette modification du calendrier de fermeture pour l'année 2022 2023... Oui, Monsieur AUDEBERT ?

Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS

Un dernier commentaire, plus qu'une question, c'est promis. Lorsque vous dites que ces cas ne sont pas légion, Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire que vous n'en savez rien. Les échos que j'ai du terrain, vous savez...

Monsieur le Président

Monsieur AUDEBERT, je suis obligé de vous interrompre. Vous ne pouvez pas me dire ce que je sais ou ce que je ne sais pas.

Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS

Non, vous ne savez pas encore. Vous ne savez pas encore, Monsieur le Président. Peut-être avez-vous raison. Je ne le pense pas. On verra à l'usage. Les échos que j'ai du terrain me montrent que beaucoup, beaucoup sont perturbés. Beaucoup sont perturbés par cela. Et on me dit souvent qu'entre le côté lénifiant d'une séance au CA et la vie qu'ils ont sur le terrain, il y a un delta que vous n'imaginez peut-être pas. On est toujours dans des séances très lénifiantes, tout va bien, chacun dans ses positions. Et je peux vous dire que sur le terrain, ce n'est pas le cas. Donc, nous verrons le nombre de gens.

Monsieur le Président

En attendant, je peux dire que nous ne sommes pas une présidence hors sol et que le terrain dont vous parlez, nous y sommes tous les jours et nous sommes nombreux à y être. Ce qui se passe sur le terrain, nous sommes tout à fait conscients du bien et du bon, comme du moins bon. Nous sommes au courant de ce qui se passe dans cet établissement à tous les niveaux.

Je reviens aux opérations de vote concernant cette modification de calendrier. Qui ne prend pas part au vote, Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Deux votes contre. Merci beaucoup.

h) Calendrier de congés des étudiants

Monsieur le Président

Calendrier de congés des étudiants. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur ce document ? Pas questions, pas de remarques. Nous allons passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le calendrier de congés des étudiants est adopté.

i) Projet de note relative à l'organisation du temps de travail des personnels BIATSS

Monsieur le Président

Enfin, une note toujours issue de la Direction des ressources humaines relative à l'organisation du temps de travail des personnels BIATSS. Avez-vous des remarques ou des questions sur ce document ? Pas de demande de prise de parole. Nous allons passer au vote sur cette note relative à l'organisation du temps de travail des personnels.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le document est adopté à l'unanimité.

5) Affaires financières

a) Budget rectificatif 1

Monsieur le Président

Nous changeons de chapitre et passons aux affaires financières. Je vais laisser la parole à Monsieur le Directeur des Affaires financières pour la présentation du budget rectificatif numéro 1. Monsieur SUBITS, vous avez la parole.

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour à tous, nous votons aujourd'hui le budget rectificatif numéro 1 de 2023. Vous avez tous les tableaux sur votre tablette. Je vais vous indiquer les principales modifications par rapport au budget précédemment déjà voté pour 2023.

La première modification de ce budget est la mise à jour des données comptables suite au vote du compte financier 2022 en mars dernier, principalement sur le fonds de roulement et la trésorerie, l'ajout des nouvelles conventions et les reliquats des droits d'inscription, la fongibilité à hauteur de 1,8 millions d'euros cette année (en baisse de 10 % par rapport aux trois années précédentes), et comme à l'accoutumée, le prélèvement sur fonds de roulement qui s'élève à un montant total de 5,5, incluant 4,7 millions distribuables en crédits 20, 500 000 € de report de CP et 300 000 € de report de crédit CVEC. On peut constater dans les tableaux qui sont pour vote que le tableau 1 des emplois a le même plafond (983 ETPT), que le tableau 2 des autorisations budgétaires a un déficit budgétaire de 9 millions d'euros, qui n'est pas un déficit comptable, qui est dû principalement aux conventions pluriannuelles, bien évidemment aux prélèvements sur fonds de roulement et aux reports de crédits. Les tableaux 3 sont pour information. Le tableau 4, l'équilibre financier est respecté via un prélèvement sur la trésorerie non fléchée. Dans les tableaux 6 (pour vote), on a une CAF nettement positive, un résultat de l'exercice qui lui aussi, contrairement au budget primitif, est relativement positif et principalement dû à des recettes d'investissement à hauteur de 6 millions d'euros que l'on reçoit cette année et qui n'étaient pas prévues dans le budget primitif. Le PPI a été réactualisé et vous trouverez aussi sur vos tablettes puisque ce tableau n'a pas été envoyé, le tableau 10 qui est le résumé de la comptabilité et des données budgétaires (pour information et non pour vote).

Est-ce que vous avez des questions sur ce BR1 ?

Monsieur le Président

Pas de questions, pas de remarques, nous passons au vote sur ce budget rectificatif numéro 1 de cette année 2023.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? À l'unanimité, ce budget est adopté. Merci Monsieur le Directeur. Nous continuons avec vous sur l'actualisation des frais de mission et d'hébergement.

b) Actualisation des frais de missions - hébergement

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Au regard du contexte international, de la hausse sensible des tarifs (en l'occurrence, au niveau de l'hébergement), nous avons récemment rehaussé les taux pour les Antilles (Guadeloupe, Martinique), puis les taux pour la région parisienne, mais nous n'avons pas rehaussé depuis près de cinq ans les taux pour la France hexagonale hors Ile de France. Il était temps de modifier les taux pour les nuitées en métropole pour les agents qui partent en mission. Il est proposé deux tarifs : un tarif pour l'ensemble de la France hors région parisienne à 100 € par nuitée au lieu de 90 € actuellement et un tarif dont les villes de plus de 200 (10 villes) à 110 € maximum par nuit.

Monsieur le Président

Merci Monsieur le Directeur Des questions. Pas de questions. On passe au vote sur ce document d'actualisation.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le document est adopté.

c) Débat d'orientation budgétaire (DOB)

Monsieur le Président

Nous passons maintenant au débat d'orientation budgétaire. À ma connaissance, c'est la première fois qu'un tel document est présenté en conseil d'administration. Et c'est une bonne chose. Je remercie Madame la Directrice générale des services et Monsieur le vice-président délégué aux Moyens, Monsieur Jacques MOLINIÉ, pour avoir coordonné les travaux menant à ce document. C'est un travail qui va au-delà de la Direction générale des services, qui concerne la Direction des Affaires budgétaires, mais aussi la Direction des Ressources humaines, enfin l'Administration dans son intégralité. Est-ce que Madame la DGS ou Monsieur le vice président souhaitent dire un mot rapide de présentation ?

Madame Marie-Laure LOPEZ, DGS

Nous parlons de la même voix. Effectivement, ce document est un document obligatoire et préalable. C'est la première étape de l'élaboration du budget initial de 2024. Il est là pour décliner la stratégie de l'établissement. Ensuite, le deuxième document obligatoire que nous vous présenterons à la rentrée universitaire, c'est la lettre de cadrage budgétaire qui est liée avec le DOB. Ce sera beaucoup plus détaillé, et ce sera valorisé surtout, au niveau de la dépense. Je me tiens à votre disposition.

Monsieur le Président

Madame la Directrice générale des services. Avez-vous des questions sur ce document ? Monsieur AUDEBERT.

Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS

Une seule question. Le fait de lancer ce premier débat orienté budgétaire est forcément une bonne chose, cela ne peut pas en être une mauvaise. Après, l'enjeu est de voir quelles conséquences seront suivies, puisque l'idée est tout de même d'avoir un vrai budget sur les pôles et pas ce qu'on a vu l'an dernier, c'est-à-dire cinq lignes de budget pour des services, pour des UFR, un vrai budget recettes/dépenses, peut-être aussi des clés de répartition actualisées et pas dites à l'oral pour essayer de le rendre à peu près cohérent les rares chiffres qui nous sont donnés. Donc, formidable, mais maintenant, il faudra être attentif au contenu de ce débat d'orientation budgétaire et aux conséquences qui s'ensuivront.

Monsieur le Président

J'en profite pour remercier les vice-présidents de pôle et les RAF de pôle DGSA pour le travail accompli dans l'exercice précédent pour la répartition des crédits au sein des composantes. Il fallait prendre des décisions parfois difficiles et courageuses pour l'établissement. Je salue particulièrement la montée en qualité des documents fournis par les deux pôles universitaires de Guadeloupe et de Martinique concernant cette question. On part d'assez loin. Les pôles ne sont pas équipés en ressources humaines de manière assez conséquente pour faire face à toutes leurs obligations. Encore une fois, je voudrais adresser mes félicitations aux RAF de pôle et aux VP pôle. Monsieur MANYRI n'est pas avec nous aujourd'hui mais je les adresse tout de même ces félicitations (il est concerné) pour ces travaux. Donc oui, nous progressons et ce débat d'orientation budgétaire en est la preuve, parce que nous nous inscrivons chaque jour un peu plus dans le cadre réglementaire, obligatoire, tel qu'il est dicté par les textes. Merci encore aux deux vice-présidents de pôle et à leurs RAF DGSA.

Est-ce que vous avez d'autres remarques sur ce document ? Oui, Monsieur CRAIPEAU.

Monsieur Nicolas CRAIPEAU, Rectorat de la Guadeloupe

Monsieur Sabin et moi-même félicitons l'université de présenter ce document au CA. Nous avons apprécié la lecture de ce document qui est très intéressante et qui initie en effet une démarche des plus importantes. Merci beaucoup.

Monsieur le Président

Merci à vous, Monsieur CRAIPEAU, représentant de Madame la Rectrice de la Région académique de Guadeloupe.

Nous allons passer au vote sur ce débat d'orientation budgétaire s'il n'y a pas d'autres prises de parole.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Ce document est adopté à l'unanimité.

d) Remboursement des frais engagés par trois personnels de l'UA**Monsieur le Président**

Nous passons à la phase pilotée par madame l'Agent comptable. Il est question de remboursement de frais engagés par trois personnels de l'Université des Antilles. Est-ce que vous avez une information particulière à nous communiquer, Madame l'Agent comptable, ou est-ce qu'on peut passer aux questions ?

Madame Catherine CYRILLE, Agent comptable

Merci de me donner la parole. Mesdames et Messieurs les administrateurs, Bonjour, chers collègues, bonjour. Nous allons passer aux points qui relèvent de l'agence comptable.

À titre exceptionnel, Monsieur le Président, et dans l'attente de la réorganisation des régies de l'Université qui nous a été demandée par la Cour des comptes, trois collègues, une de l'administration générale, un personnel de l'IUT et une collègue du Pôle Martinique, qui ont engagé sur leurs deniers personnels des dépenses à titre exceptionnel. Il me faut donc l'autorisation du conseil d'administration pour que je rembourse ces sommes à nos collègues.

Monsieur le Président

Merci, Madame l'agent comptable. Avez-vous des questions ? Pas de questions. Je propose d'émettre un avis favorable à ce remboursement.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? L'avis favorable à ce remboursement est unanime.

e) Instauration d'un seuil minimal de recouvrement des recettes

Monsieur le Président

Instauration d'un seuil minimal de recouvrement des recettes.

Madame Catherine CYRILLE, Agent comptable

C'est une demande de la Cour des comptes qui, lors de son passage, nous a demandé cette décision qui malheureusement, n'a jamais été votée par le conseil d'administration. C'est la possibilité donnée aux organismes publics de fixer, par voie de délibération, un seuil minimal d'émission des titres de recettes. Le décret 2023-144 en date du 1er mars 2023 fixe ce seuil à 50 €. En l'absence de délibération, un titre de recette doit être émis dès le recouvrement du premier euro.

Il est demandé au conseil d'administration de l'Université des Antilles d'autoriser l'agent comptable à appliquer les recommandations de la DGFIP en matière de sélectivité des poursuites et d'appliquer les seuils de recouvrement. Vous avez été destinataires de ce document.

Monsieur le Président

Merci, Madame l'agent comptable. Avons-nous des questions ? Madame ROMANA.

Madame Laurence ROMANA, PR

Pour ma gouverne, un titre de recette ? Je n'ai pas bien compris.

Madame Catherine CYRILLE, Agent comptable

Un titre de recette, par exemple au niveau de l'ordonnateur, une prestation de service est réalisée en matière de recherche. Il y a une convention au départ, puis vous émettez l'ordonnateur émet une facture. L'agent comptable prend cette facture, émet un titre de recette, et procède au recouvrement de la recette.

Monsieur le Président

Monsieur HUNEL.

Monsieur Philippe HUNEL, MCF

Et la question de seuil ?

Madame Catherine CYRILLE, Agent comptable

C'est pour le recouvrement. Malheureusement, il s'avère que, souvent, nous n'avons pas la culture de la recette dans cet établissement. Nous émettons beaucoup de bons de commande, mais nous avons du mal à encaisser les recettes, les créances de l'établissement. Quand il a émis la facture, il manque les justificatifs nécessaires pour passer à une étape de recouvrement à l'amiable, c'est-à-dire une première lettre de relance, une deuxième lettre de relance. Malheureusement, cette phase de recouvrement ne passe pas et je passe au recouvrement forcé. C'est à ce niveau qu'il y a différentes étapes pour le recouvrement forcé. Il y a d'abord une lettre de rappel, une saisie à tiers détenteur (soit pour l'employeur, soit pour Pôle Emploi), puis une saisie à tiers détenteur bancaire, puis on passe à la voie d'huissier. Il y a deux phases de recouvrement à l'amiable, et ensuite forcées.

Monsieur le Président

Merci Madame l'agent comptable. Madame ROMANA, peut-être pour une dernière question.

Madame Laurence ROMANA, PR

On vote sur les montants, c'est ça ?

Madame Catherine CYRILLE, Agent comptable

Sur les seuils et les diligences.

Monsieur le Président

Monsieur HUNEL, une dernière...

Monsieur Philippe HUNEL, MCF

Cela n'existait pas avant ?

Madame Catherine CYRILLE, Agent comptable

Non. Le décret date de 2023.

Monsieur le Président

Sur l'instauration d'un seuil minimal de recouvrement des recettes, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

f) Admission en non-valeur

Monsieur le Président

Admission en non-valeur, Madame l'agent comptable.

Madame Catherine CYRILLE, Agent comptable

Toujours dans la continuité, cela n'existait pas non plus, Monsieur HUNEL, les créances de l'établissement peuvent faire l'objet d'une admission en non-valeur en cas d'insolvabilité, de décès, d'absence d'héritier ou si le débiteur est parti sans laisser d'adresse. L'admission en non-valeur d'une créance ne dégage pas l'agent comptable de sa responsabilité personnelle et pécuniaire. Si toutes les tentatives de recouvrement sont infructueuses, le Conseil d'administration, à la demande de Monsieur le Président, décide ou non de l'admission en non-valeur de la créance.

En 2022, nous avons eu à présenter ici au conseil d'administration 40 créances en admission en non-valeur pour un montant de 107 303 €. Ce sont autant de créances non encaissées par l'établissement.

Il est demandé au conseil d'administration, d'autoriser l'agent comptable à présenter les créances non recouvrées en non-valeur selon les critères que vous avez sur le document numéro 2. Les créances émises comprises entre 40 et 80 €, nous sommes dans la phase de recouvrement forcé. Cela veut dire que toute la phase de recouvrement amiable n'a pas abouti.

Monsieur le Président

Alors il s'agit du même document. C'est le petit 2 *Critères d'admission en non-valeur*. Madame l'agent comptable, inutile de relire le tableau. Il est extrêmement clair lorsque les créances entre 40 et 80 €, on a un certain nombre de choses, et lorsque les créances sont entre 80 et 1 000 €, on a une autre procédure. C'est effectivement lorsqu'on n'a pas pu arriver au terme des différentes démarches pour recouvrer les fonds.

Est-ce que vous avez des questions sur ce document ? Pas de questions. On passe au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote unanime.

g) Annulation de titres

Monsieur le Président

Annulation de titre. Madame l'agent comptable.

Madame Catherine CYRILLE, Agent comptable

Nous avons un titre de recette émis à l'encontre du Parc national de Guadeloupe. Au départ, nous avons une convention signée à hauteur de 5 500 €. Nous avons pu encaisser ? Dès la signature en 2016, 3 000 €. Au rapport intermédiaire en 2017, nous avons encaissé 1 500 €. Malheureusement, un avenant devait être signé pour augmenter le délai d'exécution de cette convention. L'avenant n'ayant pas été signé, il s'avère qu'aujourd'hui, la composante qui a établi la facture (1 000 € du solde) a dû me transmettre un certificat administratif pour demander l'annulation de ce titre de recette.

Monsieur le Président, je demande au Conseil d'administration d'annuler ce titre de recette et d'admettre cette créance en admission en non-valeur. Il y a les deux opérations.

Monsieur le Président

Très bien. Je pense que c'est assez clair. On va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Avis favorable.

h) Réduction de titres

Monsieur le Président

Réduction de titre.

Madame Catherine CYRILLE, Agent comptable

Ici, nous avons aussi un titre de recette qui a été émis pour une formation DU de master. Nous avons en admission en non-valeur le solde de 81 € qui n'a pas pu être encaissé. Vous voyez dans le tableau que toutes les démarches ont été effectuées.

Monsieur le Président

Sur ce point, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote unanime.

Monsieur le Président

Nous aurions des factures de dépenses hors marché, Madame l'agent comptable.

Madame Catherine CYRILLE, Agent comptable

Il y a deux tableaux...

Monsieur le Président

Allez y rapidement. On reviendra sur ces deux tableaux.

Madame Catherine CYRILLE, Agent comptable

On a une convention avec la région Guadeloupe où, une subvention de 13 000 €, exécutée à moitié. Malheureusement, aujourd'hui, il faut annuler le titre complémentaire au-delà du solde et mettre cette créance en admission en non-valeur.

Enfin, dernier tableau, un trop perçu, créance à mettre en admission en non-valeur.

Monsieur le Président

Madame l'agent compta, pour récapituler, qu'est-ce qu'il manque comme vote ? Quels sont les tableaux ?

Madame Catherine CYRILLE, Agent comptable

Contentieux 4111, c'est une admission en non-valeur. On a d'abord une annulation de titre et une admission en non-valeur. Ensuite, 4121. On a une réduction annulation de titre et une admission en non-valeur. 44177, annulation de titre, admission en non-valeur. Contentieux 46329, admission en non-valeur.

Monsieur le Président

Très bien. C'est plus clair. Sur ces quatre tableaux, des annulations et des admissions en non-valeur.

Nous allons voter sur ces quatre tableaux tels qu'ils ont été identifiés précisément par l'agent comptable. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. Nous avons fini ce sujet.

i) Factures de dépenses hors marché

Monsieur le Président

Factures de dépenses hors marché.

Madame Catherine CYRILLE, Agent comptable

Nous avons un marché qui s'intitule *Marché des titres de transport aérien, maritime ou ferroviaire pour les personnels et intervenants liés à l'UA*. Malheureusement, nous avons beaucoup de collègues et beaucoup de composantes qui achètent des billets de bateau hors marché. J'ai une facture pour 32 billets de bateau achetés à *L'express des Îles* hors marché parce que le titulaire de ce marché est Sunny Caraïbe. Il me faut l'autorisation du Conseil d'administration pour payer cette facture de 1 248 €.

Nous avons un marché avec SFR pour des téléphones basiques et tout ce qui concernait les iPhone était porté par le lot détenu par Orange. Une composante a acheté un iPhone chez SFR. Il me faut l'autorisation du conseil d'administration pour payer cette facture de 1 248 €.

Monsieur le Président

Madame l'agent comptable, pour que ce soit clair, nous avons deux dépenses hors marché, une qui concerne la téléphonie et l'autre qui concerne des transports maritimes et ferroviaires. Madame ROMANA, vous aviez demandé la parole ?

Madame Laurence ROMANA, PR

Juste une remarque. Des fois il y a des marchés et les composantes ne sont pas au courant. Je ne sais pas où se trouve le dysfonctionnement au sein de notre établissement ou de dialogue. Mais c'est vrai que cela arrive et je fais partie des gens qui, par exemple, ont pris un billet avec Express en pensant qu'il n'y avait pas de souci. Du coup, cela rallonge à chaque fois la procédure. Je ne sais pas comment améliorer cela d'un point de vue organisationnel.

Madame Catherine CYRILLE, Agent comptable

La dépense relève de l'ordonnateur.

Monsieur le Président

Les responsables administratifs de chaque composante doivent informer l'ensemble des personnes en responsabilité, les directeurs de département et les directeurs de laboratoire, pour les sensibiliser sur les marchés existants, pour éviter ce genre d'anomalies. Heureusement, il y a un conseil d'administration et ce n'est pas volontairement que les collègues se trompent. Mais c'est vrai qu'une meilleure communication entre les personnes serait la bienvenue.

Il y a peut-être une petite erreur sur le montant factuel, Madame l'agent comptable ? Sur la note, nous avons le même montant (1 248 €) pour chacune des factures. On ne peut pas voter un montant qui n'est pas juste. 1 248 €, c'est le transport ou la téléphonie ?

Madame Catherine CYRILLE, Agent comptable

Pour le transport, c'est 1 139,60 €.

Monsieur le Président

Donc 1 139,60 € pour le transport et 1 248 € pour la téléphonie ?

Madame Catherine CYRILLE, Agent comptable

Oui. 1 139,60 € et la facture est X220.

Monsieur le Président

On ne va pas corriger en séance le numéro de facture, mais au moins le montant et on va se rapporter à la bonne facture puisqu'on a le poste de dépense.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ces deux régularisations ? Non. Donc, je répète : 1 139,60 € pour le transport et 1 248 € pour la téléphonie. Nous allons passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci. Nous autorisons le remboursement du paiement de ses factures.

j) Régularisation de dépenses 2019, 2020, 2021

Monsieur le Président

Nous passons au dernier point, Madame l'agent comptable, toujours.

Madame Catherine CYRILLE, Agent comptable

Souvent, le président est décrié pour ne pas payer les factures. Pour payer les factures, il y a quand même une procédure à respecter. Depuis quelque temps, nous retrouvons beaucoup de factures et nous avons beaucoup de relances de factures de 2018, 2019, 2020 et 2021 pour lesquelles malheureusement on n'a pas d'engagement juridique signé de l'ordonnateur et donc il m'est impossible de vérifier la validité de cette créance. J'ai une liste de factures pour les prestataires suivants : Super U, Canon, Namixis, SSI, AMUE, IMAGIO. Pour AMUE, je suis actuellement sur la coupe d'une demande de mandatement d'office. Je peux donner un conseil au président et au conseil d'administration : pour éviter que nos relations se ternissent avec nos prestataires et aussi éviter une procédure de mandatement d'office, que le conseil d'administration vous donne cet ordre de payer ces factures d'un montant de 117 478,18 €.

Monsieur le Président

Avez-vous des questions ou des remarques ? Bien, nous allons passer au vote pour régulariser tout cela et payer ce que nous devons à ces entreprises. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Les factures pourront être honorées. Merci beaucoup.

6) Affaires pédagogiques

a) Capacité d'accueil MMOPK 2022-2023

Monsieur le Président

Avant-dernier chapitre de ce conseil d'administration avec les affaires pédagogiques. Nous commençons par les capacités d'accueil 2022-2023, en MMOPK (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et masso-kinésithérapie). Avez-vous des questions sur ce point ? Oui, Madame ROMANA.

Madame Laurence ROMANA, PR

C'est 2022 2023, donc pour cette année et non l'année prochaine ?

Monsieur le Président

Madame le doyen de l'UFR Santé, qui heureusement est élue parmi nous, peut-elle répondre ?

Madame Suzy Duflo, le doyen de l'UFR Santé

Non, c'est la capacité 2023-2024 que l'on vote ce jour, puisque l'année 2022-2023 est terminée. Notre capacité ne bouge pas par rapport à l'année dernière. C'est sans doute pour cela qu'il y a une petite erreur au niveau des dates.

Monsieur le Président

C'est très important de préciser. Petite erreur de copier-coller certainement. On parle de capacité d'accueil pour l'année à venir, 2023-2024. C'est corrigé. D'autres questions ou bien interventions ? Non. Nous allons passer au vote sur ces capacités d'accueil.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont adoptées.

b) Dossier d'accréditation de l'INSPE de la Guadeloupe

Monsieur le Président

Dossier d'accréditation en ESPE, vous le savez certainement, toutes nos composantes avaient pu valider leur accréditation auprès du ministère, sauf l'INSPE de Guadeloupe qui avait rendu un document qui ne

correspondait pas au cahier des charges attendu. Du coup, nous avons dû demander la prorogation de l'ancienne accréditation et préparer rapidement la nouvelle. La nouvelle direction de l'INSPE a pris ce dossier à bras-le-corps et a réussi à fournir un document de qualité qui a été déjà eu la validation du ministère et qui est présenté aujourd'hui devant vous. Il a été validé aussi par le Conseil académique plénier. Il s'agit de dire la dernière phase du processus d'accréditation de l'INSPE de Guadeloupe.

Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Nous allons passer au vote sur ce document.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le dossier d'accréditation individuelle ou est validé ?

c) Modalités et calendrier d'inscription

Monsieur le Président

Nous en venons aux modalités et au calendrier d'inscription. Est-ce que vous avez des questions sur ce point ? Pas de questions. Nous passons au vote sur ces modalités et ce calendrier.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adoption des modalités et du calendrier d'inscription.

d) Modalités et calendrier de remboursement des droits d'inscription

Monsieur le Président

Modalités et calendrier de remboursement des droits d'inscription. Des questions ou des remarques ? Oui, Madame ROMANA.

Madame Laurence ROMANA, PR

Oui, peut-être une remarque sur le remboursement. Le paiement se fait en trois fois et on demande à l'étudiant de tout payer pour être remboursé. Pourquoi ? Des fois c'est un peu « chaud » pour des étudiants. Tu vas faire un paiement une fois, deux fois, et au bout du deuxième paiement, tu te rends compte que tu as envie d'être remboursé, tu ne veux pas continuer la formation. Ma question, pourquoi attendre que l'étudiant ait tout payé pour qu'il soit remboursé ?

Monsieur le Président

Madame la directrice de la scolarité peut répondre ?

Madame Murielle COMBET, Directrice de la scolarité

Bonjour à tous, merci. La réponse sera très certainement complétée par Madame l'agent comptable. Simplement vous dire que les droits d'inscription doivent être totalement acquis et que le droit est acquis au troisième paiement. L'agent comptable peut compléter.

Madame Catherine CYRILLE, Agent comptable

Il faut être inscrit à l'Université. Et pour être inscrit, cela veut dire qu'on a payé la totalité des droits.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. D'autres questions ? Non. On passe au vote sur les modalités calendrier de remboursement des droits d'inscription.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Ce document est adopté.

e) Modalités et calendrier d'exonération des droits d'inscription

Monsieur le Président

Modalités et calendrier d'exonération des droits d'inscription. Avez-vous des questions ? Pas d'intervention. Nous passons au vote également sur ces points.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

f) Politique des droits différenciés

Monsieur le Président

Nous arrivons à la politique des droits différenciés. Je vais peut-être demander à Madame la directrice de dire deux mots sur la philosophie de ce texte et je vous laisserai la parole.

Madame Muriel COMBET, Directrice de scolarité

Merci, Monsieur le président. Il vous est présenté un document novateur. À la demande de Monsieur le Président, nous avons mis en place des droits différenciés. C'est une possibilité qui nous est laissée par le législateur depuis 2018, avec la mise en place des droits différenciés pour les étudiants extra-communautaires. Le conseil d'administration a l'obligation de fixer les modalités pour ces exonérations. Ici, plusieurs critères sont proposés, conformément aux propositions de la DGEIP. Le premier critère est relatif aux pays d'où viennent les étudiants. À la demande du président, la volonté a été d'exonérer partiellement, à hauteur des droits d'inscription des ressortissants français, les étudiants ressortissants des pays de la Caraïbe. Le second critère est un critère d'exonération en fonction des formations dans lesquelles ces étudiants se sont inscrits. Compte tenu de la mise en place cette année de la plate-forme Mon Master, et afin d'avoir un peu plus de recul, la proposition est faite d'exonérer partiellement, à hauteur des droits d'inscription des ressortissants français, les étudiants extracommunautaires inscrits dans les masters au sein de l'Université. Enfin, un troisième critère d'exonération est la prise en compte de la situation individuelle des étudiants, là encore limitée à l'exonération partielle au niveau des droits d'inscription des ressortissants français. Je me tiens à votre disposition si vous avez des questions.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Non. Nous allons passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

J'ajouterais tout de même que ce document est en cohérence avec la politique actuelle de l'établissement, d'ouverture sur le monde et en particulier sur la Caraïbe, et d'intensification de nos échanges avec l'ensemble de la Grande Caraïbe.

g) Parcours personnalisé « oui-si »

Monsieur le Président

Parcours personnalisé « oui-si ». Madame la Directrice, un mot rapide ?

Madame Muriel COMBET, Directrice de scolarité

Merci Monsieur le Président. Ici, vous sont présentés trois parcours. Ces parcours sont proposés à nos candidats sur Parcoursup actuellement, avec la phase d'admission qui commencera dès demain. Il y a trois parcours à l'identique de ce qui était voté les années précédentes : un parcours avec une année supplémentaire en licence et deux parcours qui ne rallongent pas la durée de licence mais qui mettent en place un renforcement méthodologique et un tutorat renforcé. Voilà, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Avez-vous des questions ? Pas de questions, on passe au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le document est adopté.

h) Tarifs de la formation continue pôle Guadeloupe

Monsieur le Président

Nous finissons ce chapitre des affaires pédagogiques avec les tarifs de la formation continue du Pôle Guadeloupe. Avez-vous des questions sur les tarifs qui ont été proposés ? Oui, Monsieur HUNEL.

Monsieur Philippe HUNEL, MCF

Je vois que ce sont les tarifs du Pôle Guadeloupe et beaucoup des critères sont liés aux deux pôles, par exemple l'inscription en licence et en master. Je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas eu une vision plus globale sur ces tarifs, et pourquoi c'est limité au Pôle Guadeloupe, surtout qu'il ne faudra pas voter la même chose pour le Pôle Martinique. Ou est-ce qu'il y aura des tarifs différenciés dans ce cas ?

Monsieur le Président

Chaque territoire a ses spécificités, mais il y a une harmonisation au niveau de la formation continue, en tout cas sur les diplômes communs. Et il y a une interaction permanente entre les deux pôles, RAF et VP. Il y a un alignement des deux territoires qui travaillent de concert et il n'y aura pas d'incohérence entre la politique menée en Guadeloupe sur la formation continue et celle menée sur le Pôle Martinique. C'est juste des questions parfois de calendrier qui font qu'il peut y avoir un décalage sur un territoire ou sur un autre. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame ROMANA.

Madame Laurence ROMANA, PR

Concernant les financements, j'en reviens toujours à la même question. Ce sont des financements de formation continue. Comment sont-ils répartis entre le service de formation continue ? La composante ET le département ? Est-ce qu'on a une idée de cette redistribution ?

Monsieur le Président

La redistribution des résultats de la formation continue ?

Madame Laurence ROMANA, PR

Non, Je parle des finances. Je prends au hasard, quelqu'un qui fait la licence MGO, qui doit payer 3 820 €, comment est répartie cette somme entre le service de formation continue, la composante et le département ?

Monsieur le Président

Pour l'instant, nous n'avons pas voté de clé de répartition pour le redéploiement des financiers. Pour l'instant, ces sommes sont au niveau des pôles universitaires mais qui ont obligation lorsqu'il y a ce qu'on peut qualifier de *bénéfices*, en tout cas d'excédents, de les utiliser pour la formation continue. C'est une obligation. On ne peut pas récupérer le bénéfice de ces formations et l'utiliser à d'autres fins que la formation continue.

Est-ce qu'il y avait d'autres questions ou remarques ? Non. On va passer au vote de ce tableau des tarifs de la formation continue Pôle Guadeloupe.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Unanimité. Merci.

C'était le dernier point de ce chapitre sur les affaires pédagogiques. Nous en venons aux questions diverses.

7) Questions diverses

Question sur la visite de la Cour des comptes

Monsieur le Président

Il y avait une question diverse de Monsieur AUDEBERT relative à la Cour des comptes pour savoir quelle était la situation concernant cette visite de la Cour des comptes. Avec Madame la Directrice générale des services, nous avons participé à une réunion de clôture de fin de contrôle de la Cour des comptes qui a eu lieu au début de ce mois de mai en visioconférence. Il était 5 heures du matin heure des Antilles et 11 heures heure de Paris. Nous aurons très prochainement un pré-rapport qui nous sera adressé. Nous aurons un mois pour répondre et faire valoir nos remarques, notamment factuelles.

L'entretien s'est très bien déroulé. Nous n'avons pas eu d'alerte particulière sur le fonctionnement de l'établissement de la part de la Cour des comptes dans cet entretien. Il y a même eu un certain nombre – j'avoue que je ne m'y attendais pas – de remarques très positives et de félicitations sur certains points. Il y a eu bien sûr des points d'attention, mais qui nous seront signalés de façon plus précise dans le rapport. Mais verbalement, il n'y a pas eu de point d'alerte particulier, rien de grave en tout cas à la suite de cet entretien.

Nous n'avons pas de calendrier pour l'instant puisque c'est la Cour des comptes qui a son propre calendrier. Mais nous recevrons un pré-rapport (ce qui n'est pas encore le cas) et nous aurons un mois pour répondre. Pour l'instant, voilà l'état de la situation concernant ce contrôle de la Cour.

Question sur l'annulation de comités de sélection

Monsieur le Président

Madame ROMANA nous a demandé pourquoi autant de comités de sélection étaient annulés. La raison est très simple. Nous avons reçu, je parle des présidents d'Université, avant la campagne, avant le début de cette campagne, par le biais de la Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,

un courrier qui exprimait la volonté de la ministre de nous sensibiliser sur la réglementation et son respect le plus strict dans la tenue de nos comités de sélection. Ce courrier s'adressait à toutes les universités de France, y compris la nôtre, à tous les présidents. Tout simplement parce que – peut-être que j'extrapole un peu, mais je pense que la raison est celle-ci – il y a eu un niveau de contentieux relativement important l'année précédente qui a amené le ministère à défendre énormément de comités de sélection, et donc de résultats de recrutement auprès des tribunaux et du Conseil d'État. Nous n'y avons pas échappé dans cet établissement, à la fois au TA et au Conseil d'État. L'une des raisons de cette inflation de contentieux et que nous sommes sortis d'une période Covid où les choses étaient très simplifiées, où les comités se tenaient à distance, où chacun (candidats, membres du jury) était à des endroits un peu différents par visio-conférence, nous sommes revenus au droit commun et les choses redeviennent plus compliquées telles qu'elles étaient avant la période de pandémie, notamment avec un certain nombre de contraintes et de quorum à respecter. Il se trouve qu'un certain nombre de présidents de comités de sélection n'ont pas été en mesure de respecter ces contraintes et eux-mêmes ont déclaré leur comité de sélection infructueux. Ce n'est pas le fait de l'administration. Je précise tout de même qu'à la suite du courrier de la Direction générale de l'Enseignement supérieur, j'ai demandé à Madame la Directrice des Ressources humaines d'organiser une réunion avec l'ensemble des présidents de comité de sélection et de vice-présidents afin de les informer du contenu de ce courrier, mais surtout de la réglementation, parce que certains ont une expérience assez ancienne, mais d'autres n'en avaient pas du tout. Pour que tout le monde soit au même niveau d'information, j'ai demandé de les sensibiliser sur les différents points saillants de la réglementation qu'il fallait absolument respecter. Cette réunion a eu lieu et les présidents des comités de sélection ont pu participer (elle a été fort longue d'ailleurs, je crois, de mémoire), et je pense relativement utile. Malgré cela, on a un taux d'échec assez important au niveau de nos comités cette année universitaire. C'est le plus important qu'on ait connu, mais il y a eu une demande très claire du ministère de rendre nos postes infructueux lorsque la réglementation n'était pas respectée. Si on ne le fait pas, nous, cela arrivera à leur niveau en contentieux et ce sera au service juridique du ministère de traiter les problèmes. Oui, Madame ROMANA ?

Madame Laurence ROMANA, PR

Je vous remercie pour cette réponse. Mais la constitution des COS a été votée, ou pas ?

Monsieur le Président

Oui, bien sûr.

Madame Laurence ROMANA, PR

Si elle a été votée chez nous, cela veut dire, j'espère, qu'elle a respecté la réglementation ? J'avoue ne pas comprendre pourquoi tout d'un coup on est soi-disant un peu hors la loi ou limite. Ces COS ont été votés, validés par les services de l'Université.

Monsieur le Président

On ne parle pas de la même chose. Je vous parle du fonctionnement des comités de sélection une fois qu'ils sont votés régulièrement. Effectivement, il y a une procédure avant qu'ils commencent à fonctionner, jusqu'à ce qu'ils soient institués par le conseil académique restreint compétent, ce qui a été le cas. Lorsqu'il y a une irrégularité ou un problème, le ministère le signale immédiatement. Lorsqu'il n'y a aucun signalement du ministère, c'est que les comités de sélection sont en tout point conformes. Mais, entre la conformité de composition d'un comité de sélection et la conformité du fonctionnement dudit comité, ce n'est pas la même chose. Il revient donc au président de procéder aux différentes procédures qui mènent des travaux du comité dans les règles auxquelles nous sommes soumis et ce n'est pas forcément le cas. Notamment, on a des règles de quorum. Il faut que la moitié au moins des membres du comité de sélection siègent. Nos comités comprennent dix membres. Si vous avez moins de cinq membres, votre comité ne peut pas continuer à fonctionner. Il ne faut pas qu'il y ait plus de personnels de l'Université que de personnels extérieurs à l'Université. C'est une deuxième règle. Il faut un certain nombre de personnes physiquement présentes, etc. Il y a un certain nombre de contraintes à respecter dans le fonctionnement qui n'ont pas été respectées dans certains cas et dans ce cas, le COS est considéré comme infructueux car irrégulier. Dans d'autres cas, tout simplement, les présidents n'ont pas réussi à mobiliser les membres du comité sur un agenda commun. Là aussi, c'est un motif d'abandon puisque les gens ne sont pas disponibles, alors qu'ils avaient *a priori* donné leur accord pour participer au comité. Mais ce sont des choses qui arrivent. Nous

avons une vigilance accrue à la demande écrite du ministère et nous obéissons aux directives qui nous sont données – qui n'ont rien de formidable, puisqu'il s'agit simplement de respecter la loi et d'être vigilants. Et compte tenu de notre expérience particulière face aux ailes d'un certain nombre de collègues assez prompts à faire des recours, nous n'allons pas prendre deux risques.

Question sur la formation continue

Monsieur le Président

Il y avait deux autres questions, de Monsieur HUNEL, donc une question sur la formation continue, point d'étape sur ces dispositifs. Nous avons voté la création d'un service commun de la formation continue et de deux bureaux, sur chaque pôle. Il s'agit maintenant de les faire fonctionner ensemble et de coordonner leurs actions. Pour ce faire, puisque nous n'avons pas localement les ressources (même si les services fonctionnent et les formations continues des pôles fonctionnent normalement, mais dans cette étape de restructuration, et que nous avons besoin de compétences qui n'étaient pas présentes dans l'établissement, j'ai fait une demande auprès du ministère pour être accompagnés. Un collègue, enseignant chercheur, professeur des universités, d'ailleurs ancien vice-président de conseil d'administration, mais surtout spécialisé dans les questions de formation continue pour avoir piloté un certain nombre de services de ce type dans des universités de l'Hexagone, a accepté de nous accompagner. Actuellement, il est en relation étroite avec principalement Madame la Directrice générale des services. Nous avons finalisé la première étape qui était la remontée d'informations sur l'état des lieux de la formation continue à l'Université. Je rappelle que c'est une demande forte du HCERES de mettre en place un pilotage de cette formation continue, d'une coordination au niveau central et d'une déclinaison au niveau de chaque pôle universitaire. On est loin d'atteindre notre potentiel maximal en termes de formation continue et d'apprentissage sur nos territoires. J'ai discuté bien sûr avec cet expert, je lui ai expliqué nos spécificités, notamment en termes d'autonomie pédagogique sur chacun des pôles. Il ne s'agit pas de tout centraliser, mais de pouvoir coordonner tout de même et d'avoir une cohérence d'établissement au niveau de la formation continue, et aussi, de répondre aux besoins de chacun de nos territoires qui ne sont pas forcément les mêmes (beaucoup sont communs, mais ce ne sont pas forcément les mêmes), d'être en lien avec les collectivités et les acteurs de la formation continue et de la formation professionnelle sur nos territoires. C'est un projet ambitieux. Et là encore, lorsqu'on n'est pas capable de mener à bien un projet seul, il faut être capable de demander de l'aide et l'aide de personnes expertes. C'est ce que j'ai fait. Pour l'instant, les choses sont plutôt bien engagées. Cet expert devait venir nous voir fin août ou début septembre. On n'a pas encore de date précise, mais il sera bientôt dans nos murs pour rencontrer les différents acteurs sur chacun des pôles universitaires de l'UA.

Question sur les suites données à des faits présumés de harcèlement

Monsieur le Président

Dernière question, qui concerne les suites données à des faits présumés de harcèlement à l'UFR STE sur le Pôle Martinique, je dois vous dire mon profond regret de la manière dont les choses se sont déroulées sur le pôle. En effet, il y a eu un cas de comportement totalement inadapté (je ne suis pas juge et donc je ne peux pas qualifier ce comportement). Il impliquait un enseignant-chercheur et une étudiante. Les deux ayant la même version des faits, il n'y a pas eu de discussion sur ce qui s'était passé ou pas, les choses étaient très claires. Une succession de décisions, peut-être un peu hâtives, irrégulières a été prise à l'encontre de l'enseignant en question, qui ont fragilisé bien sûr le reste de la procédure. Mais ce que je regrette surtout, c'est l'appel à la rue, c'est la salissure de l'établissement, organisé et coordonné par un certain nombre de personnels du même établissement et de l'UFR concernée, dont personne ne sortira grandi, ni l'UFR, ni le Pôle Martinique, ni l'Université des Antilles. C'est la récupération politique, honteuse par un certain nombre d'élus de cette situation. C'est l'emploi de méthodes surannées, d'une autre époque malheureusement, mais toujours les mêmes, visant encore à déstabiliser l'établissement. Forts de tout cela, compte tenu des actions qui ont été entreprises et de comportement de chacun, nous avons décidé, moi le premier, avec mon équipe et la Direction générale des services, d'externaliser le traitement des questions de VSS. C'est un sujet sérieux, donc il faut l'aborder avec sérieux. On n'est pas là pour régler ses comptes, on n'est pas là pour sauver les amis, on n'est pas là pour détruire des gens. On est là pour protéger nos étudiants, nos collègues, pour qu'ils puissent avoir un environnement d'étude et de travail serein et acceptable le meilleur possible. Nous avons nous sommes en train de travailler (nous sommes là aussi plutôt bien avancés) à l'externalisation de ces signalements. Parce qu'il ne s'agit pas de politique, il s'agit d'un problème de société qui n'est pas propre à l'Université des Antilles, bien loin de là. On sait ce qui se passe un peu autour de nous, aux Antilles comme au niveau national, il y a des scandales un peu partout, régulièrement. La question est de pouvoir offrir aux

victimes présumées l'accompagnement nécessaire et la certitude que leurs signalements seront traités de manière objective. Il n'y a pas mieux, me semble-t-il, qu'un traitement externe, de gens qui ne nous connaissent pas, qui n'ont pas de liens d'amitié ou d'inimitié avec les uns ou les autres pour traiter ces questions. Bien entendu, à la fin de cette procédure, il reviendra au Président que je suis de prendre la décision de poursuivre ou pas telle ou telle personne ou tel ou tel usager, de traduire devant des actions disciplinaires ou de procéder à des signalements auprès du procureur de la République, etc. Je prendrai toutes mes responsabilités dans ce dossier. Et puisque nous n'avons pas la maturité à l'Université des Antilles de faire les choses proprement, qu'il faut que chacun intervienne pour interpellier les personnes chargées, notamment la vice-présidente RSU chargée de traiter ces questions, que chacun aille de son avis et de sa pression exercée, nous externaliser tout cela, parce que c'est un sujet trop grave pour qu'il soit récupéré à des fins politiques. Je vous remercie.

C'était la dernière question et donc la fin de ce conseil. Merci beaucoup de votre participation.

Il est 11 h 30. Je précise aux collègues qu'une proposition de repas sera faite vers midi à ceux qui veulent rester. Merci à vous tous.

Fin de séance à 11 h 30

* * *